

POUR

L'ÉDUCATION

L'ENSEIGNEMENT

LA RECHERCHE

LA CULTURE

FSU

REVUE DE LA FÉDÉRATION SYNDICALE UNITAIRE - FSU - NUMÉRO 201, JUIN 2017



**Droit du travail :
une réforme systémique**

**Festivals : toujours plus
ancrés dans l'actuel**

**Enseignant :
où va le métier ?**

STAGE NATIONAL ORGANISÉ PAR LA FSU



**Intéressé(e) par une question Fonction publique ?
Salaires ? Métier ? Paysage syndical ?
Respect des droits et libertés ?**

**La FSU vous propose une
formation syndicale**

Tous les ans, le **centre de formation de la FSU** organise une vingtaine de stages ouverts aux syndiqués de la FSU sur des thèmes divers et variés, en lien avec les dossiers traités par la Fédération.
Pour s'inscrire à un stage, l'adhérent intéressé doit contacter soit son syndicat national, soit sa section départementale FSU.
Pour plus d'informations sur le programme détaillé de tous les stages proposés et les modalités d'inscription, rendez-vous sur le site du centre de formation de la FSU à l'adresse <http://formation.fsu.fr>

17 Enseignant Où va le métier ?



6 Droit du travail Une réforme systémique de notre modèle social



9 CSG Une augmentation pénalisante



11 Fonction publique Modernisation à la tablette



13 Rythmes scolaires Encore dans la précipitation



15 Réforme du collège Un arrêté à double tranchant

24 ERC 10 ans de financements européens



26 Festivals Toujours plus ancrés dans l'actuel



30 Rencontre avec Le Birgit Ensemble

Revue de la
Fédération Syndicale Unitaire
104, rue Romain Rolland
93260 Les Lilas
Tél. : 01 41 63 27 30
Fax : 01 41 63 15 48
Internet : www.fsu.fr
Mél : fsu.nationale@fsu.fr
pour@fsu.fr
N° CP : 0720-S07429
N° ISSN : 1246-077 X

Directeur de la publication :
Bernadette Groison
Rédaction :
Aline Becker,
Grégory Bekhtari
Monique Daune,
Hervé Moreau,
Jacques Mucchielli,
Marie-Rose Rodrigues-Martins.
Conception :
NAJA presse

Publicité :
Com d'habitude Publicité
Clotilde Poitevin
7, rue Emile LACOSTE
19100 Brive
Tél. : 05 55 24 14 03
clotilde.poitevin@comdhabitude.fr
Compogravure : CAG
Impression : SIEP
Crédit photo couverture :
Mira/Naja
Prix au numéro : 0,70 €

Abonnement : 5,60 €
Si vous changez d'adresse,
veuillez communiquer
vos nouvelles coordonnées
à votre syndicat.



ÉDITO

Une nouvelle ère... syndicale !

Il se dit qu'après la longue séquence électorale qui se termine, l'installation du nouveau gouvernement, une nouvelle ère politique s'ouvre. La FSU en prend acte. Elle mesure aussi la responsabilité qui revient au mouvement syndical pour qu'au bout du compte ce soient bien la démocratie, la justice sociale, l'égalité, les libertés et le progrès social pour toutes et tous qui l'emportent.

C'est pourquoi, la FSU n'a pas attendu pour faire part de ses inquiétudes au vu des politiques libérales annoncées mais aussi de ses propositions. Politiques éducatives au service de la réussite de tous, enseignement supérieur, recherche, justice, culture, écologie, agriculture, travail, avenir des collectivités territoriales... des questions qui placent les services publics, la Fonction publique au cœur des enjeux. Et comme rien n'existe sans les personnels, la FSU a déjà aussi posé ses exigences en termes de créations d'emplois statutaires nécessaires, de plan de titularisation des précaires, d'amélioration de la formation, de revalorisation des salaires et déroulements de carrières... Difficile de dire aujourd'hui ce que sera cette nouvelle ère mais il faudra qu'elle compte avec nous!



Bernadette Groison

Élections générales au Royaume-Uni : Theresa May en difficulté

Le parti des conservateurs de Theresa May a perdu la majorité absolue au Parlement. C'est un lourd revers pour la première ministre qui misait sur ces élections anticipées du 8 juin pour négocier un Brexit « dur ». Pour éviter de former un gouvernement minoritaire, Theresa May a négocié un accord avec le parti ultra conservateur nord-irlandais (DUP) dont on connaîtra la concrétisation ou non le 29 juin. Elle fait par ailleurs l'objet d'une contestation des travaillistes de Jeremy Corbyn mais aussi de membres de son propre parti. C'est donc en position de faiblesse qu'elle aborde les négociations sur le Brexit tandis que son ministre des finances plaide pour donner la priorité aux emplois et au niveau de vie des britanniques.

Alors que la fébrilité des marchés financiers pèse sur le cours de la livre sterling, le discours qu'elle a rédigé et que la Reine a lu le 21 juin à la Chambre des communes évoque la nécessité de « construire le consensus le plus large possible sur le futur du pays en dehors de l'UE ».

Accord Grèce / Eurogroupe

La faillite est repoussée mais la crise perdure

Un sommet de l'Eurogroupe, réunion mensuelle des ministres des finances des États membres de la zone euro, s'est tenu le 15 juin dernier à Luxembourg.

Un accord entre le gouvernement Tsipras d'un côté et les responsables européens et le Fonds Monétaire International (FMI) de l'autre, a été trouvé pour empêcher le pays de faire défaut à ses créanciers à brève échéance. L'UE va donc donner plus de 7 milliards d'euros à la Grèce pour lui permettre de poursuivre le remboursement de ses dettes essentiellement à la Banque Centrale Européenne (BCE) et au FMI. Si le ministre des finances grec Euclide Tsakalotos a dit voir « la lumière au bout du tunnel » à la suite de cette réunion, aucune des demandes importantes de son gouvernement n'a été retenue. Malgré des années d'application de mesures d'austé-



Les services publics grecs (ici à Athènes) ne sont pas encore prêts de voir le bout du tunnel.

© THEGREGALIA

rité successives qui laissent aujourd'hui ce pays dans une situation de crise sociale sans précédent depuis la seconde

guerre mondiale, la question de la restructuration de la dette a été à nouveau renvoyée à plus tard. Bruno Le Maire, le ministre français des Finances, qui défendait cette option, n'a pas été entendu. Le FMI, qui prétendait qu'il ne soutiendrait pas de nouvel accord sans allègement de la dette, a fait volte-face. Il n'a pas non plus demandé l'abaissement de l'important surplus budgétaire – 3,5 % du PIB – réclamé à la Grèce pour qu'elle continue à recevoir des fonds. Obtenir l'annulation de la dette illégitime et insoutenable de ce pays pour qu'il recouvre une souveraineté démocratique sur ses politiques budgétaires et qu'il puisse faire passer les besoins de sa population avant les intérêts de ses créanciers reste une exigence plus que jamais nécessaire. ♦

Grégory Bekhtari

Nicolas Haeringer : « Aller à l'encontre de l'industrie fossile »

C'EST L'ACTU

Pourquoi Trump a-t-il décidé de se retirer de l'Accord de Paris ?
Trump fait un choix clair : mettre son mandat au service des intérêts de l'industrie fossile, une industrie fossile elle-même engagée dans une bataille pour sa propre survie, face à l'absence de renchérissement du prix du baril couplée à la baisse du prix des renouvelables.

Quelle est la viabilité de ce protocole après le départ des États-Unis ?

L'Accord de Paris énonce une ambition (maintenir le réchauffement à +2 °C, voire +1,5 °C), mais ne dit rien de sa mise en œuvre, laissée à l'appréciation des États. C'est l'idée d'une "prophétie auto-réalisatrice", qui vole aujourd'hui en éclat. Mais l'Accord de Paris débouche toutefois sur une feuille de route évidente : les gisements de charbon, de gaz et de pétrole actuellement exploités sont tellement grands qu'ils suffisent à ce que le réchauffement dépasse les +2 °C. Il faut donc geler le développement de nouvelles infrastructures.

Il faut procéder à l'inverse de Trump : assumer des politiques qui vont à l'encontre des intérêts de l'industrie fossile, au nom de notre intérêt et de notre avenir communs.

Quelles sont les perspectives du mouvement contre le réchauffement climatique à l'échelle nationale et internationale ?

Bloquer le développement des nouvelles infrastructures fossiles – par des actions de désobéissance civile, mais en ciblant également les banques et les investisseurs qui soutiennent ces projets. Au-delà, la question des sanctions envers les États-Unis (et tous les acteurs, publics comme privés) qui ne respecteraient pas l'Accord de Paris, doit être posée.



Nicolas Haeringer est chargé de campagne pour 350.org en France.

© JBR

Propos recueillis par G. B.

Assurance chômage

Réforme du mode de financement

Le président de la République a annoncé une réforme de l'assurance chômage avec son extension aux travailleurs indépendants et à certains salariés démissionnaires.

On ne peut à ce jour mesurer tous les reculs sociaux négatifs d'un projet qui n'est pas dévoilé au-delà de quelques annonces. Cette réforme va pourtant transformer radicalement notre modèle social. Actuellement, les allocations chômage ne concernent que moins de la moitié des inscrits à Pôle-Emploi et sont financées par des cotisations assises sur les salaires (à la fois salariales et employeurs). Pour que les indépendants puissent en bénéficier, ils doivent contribuer à leur financement. Cette condition donne tout son sens au projet de basculement de la cotisation salariale chômage sur la CSG qui, elle, concerne tous les types de revenus.

Avec cette transformation du mode de financement, le président souhaite aussi étatiser l'UNEDIC en supprimant les



© L'ESPRESSO

prérogatives des partenaires sociaux en la matière. Le niveau et les conditions d'indemnisation seraient à l'évidence décidées par le gouvernement et « son » Parlement au moment de la loi de financement de la sécurité sociale, avec, on peut l'imaginer, la création d'une nouvelle ligne d'affectation de la CSG.

Ce basculement vers la CSG ne permettra pas à lui seul le financement de cette extension de l'assurance chômage. Le président envisagerait donc de renforcer le contrôle des demandeurs d'emploi, de réduire les droits étendus de ceux qui ont plus de 55 ans et limiter les possibilités de refus des offres inadaptées à la qualification ou à la situation géographique. En laissant croire que le chômage serait dû aux exigences des chômeurs... ♦

Hervé Moreau

Baisse des dépenses sociales

Selon l'Observatoire national de l'action sociale (ODAS), les dépenses sociales des départements ont beaucoup moins augmenté en 2016 (+1,9 %) que les années précédentes (plus de 3 %). Le montant du RSA a été légèrement augmenté mais le nombre d'allocataires (moins 72 870 personnes) a reculé, en raison notamment du basculement du RSA activité sur la prime d'activité. L'asphyxie financière des départements a été évitée, malgré une dotation de l'État en baisse (1 milliard d'euros de moins en 2016 et 3,9 sur quatre ans). Mais la situation reste critique. Les coupes budgétaires imposées ne peuvent être poursuivies et le nombre d'allocataires du RSA devrait repartir à la hausse en raison du chômage massif qui perdure.

Législatives

Une représentation parlementaire en crise

Sans surprise, même si le résultat est moindre que ce qui était projeté après le premier tour des législatives, le nouveau président de la République pourra s'appuyer sur une large majorité de députés pour imposer sa politique.

Mais cette élection a été marquée par un niveau d'abstention historique. Si l'on additionne abstentions, bulletins blancs et bulletins nuls, on parvient à seulement 38,4 %

de suffrages exprimés! Dans ce contexte, le mouvement du président obtient une majorité absolue avec 306 sièges sur 570 (soit 54 %) pour 43 % de suffrages exprimés en faveur de ses candidats, mais cela ne représente que 17 % de l'électorat...

Il faut rappeler que l'abstention aux législatives a commencé à progresser significativement avec l'instauration du quinquennat et « l'inver-

sion » du calendrier en 2000. Le contexte politique hors normes de cette élection a amplifié le phénomène, mais nous sommes bien face à une crise de la représentation politique.

Certes, l'Assemblée nationale est profondément renouvelée et se féminise. Mais, mais contrairement à ce qui se dit dans certains médias, sa composition reste très éloignée du corps électoral et les catégo-

ries sociales les plus aisées dominent largement.

Les partis traditionnels de gouvernement ont été profondément désavoués et une reconstruction est indispensable car si le nouveau président a su s'appuyer sur un discrédit du personnel politique et sur une communication efficace, son programme et ses premières orientations sont clairement libérales. ♦

H. M.

Droit du travail

Une réforme systémique de notre modèle social

Le Premier ministre et la ministre du Travail ont présenté, le 6 juin, les grandes lignes des six réformes prévues pour les prochains mois mais le document de cinq pages qui a été adressé aux partenaires sociaux [« Programme de travail pour rénover notre modèle social »] a été rédigé en des termes délibérément flous pour éviter toute tension avant les élections législatives.

Une « version de travail » en date du 12 mai, révélée par Le Parisien, avait jeté le trouble sur les réelles intentions du gouvernement car elle dévoilait des points jamais évoqués officiellement jusque-là. Muriel Pénicaud avait dû appeler tous les leaders syndicaux pour leur garantir que ce document n'engageait pas l'exécutif.

Si la ministre a démenti l'existence de toute « copie cachée », elle a malgré tout indiqué que le gouvernement ne s'interdisait aucun sujet de discussions avec les partenaires sociaux. Elle a claire-

ment indiqué que le gouvernement était en train de construire une « réforme systémique » du modèle social français avec « six grandes réformes complémentaires menées dans les 18 prochains mois ». Après la mise en œuvre de la réforme sur le droit du travail (d'ici la fin de l'été) viendront celles de l'assurance chômage, de la formation professionnelle et de l'apprentissage (chantiers lancés dès septembre 2017 pour une mise en œuvre en 2018) puis le transfert des cotisations sociales vers la CSG à partir du 1^{er} janvier 2018 (voir page 9) et enfin la création d'un nouveau système de retraite par points (vote prévu en 2018).

Réforme du code du travail

Le décor ayant été planté, le gouvernement a confirmé sa volonté d'aller très vite sur la réforme du code du travail en légiférant par ordonnances, avec un projet de loi d'habilitation examiné en Conseil des



ministres le 28 juin et soumis au Parlement pendant l'été. Il y aura bien une phase préalable de concertation avec les syndicats et le patronat, mais avec 48 réunions bilatérales menées au pas de charge du 9 au 23 juin pour le premier thème (« négociation collective »), du 26 juin au 7 juillet

pour le deuxième (« dialogue social ») et enfin du 10 au 21 juillet pour le troisième (« sécurisation des relations de travail »). Les concertations devraient reprendre en août pour se clore début septembre. Mais derrière les intitulés prudents des trois thèmes annoncés, se profilent de véritables reculs pour les salariés car le credo du gouvernement n'est pas de créer de nouveaux droits pour les salariés mais de « donner plus de souplesse aux entreprises » en répondant aux demandes récurrentes du patronat.

Renversement des normes

Le premier thème vise à pousser jusqu'au bout la logique de la loi El Khomri en donnant au maximum la primauté à l'accord d'entreprise. Aujourd'hui, bien des choses

La pénibilité mise « sous moratoire »



Le compte de prévention de la pénibilité (C3P) sera-t-il définitivement enterré par Emmanuel Macron ? C'est ce qu'espère le patronat, vent debout depuis 7 ans contre ce dispositif finalement concédé par l'ancien gouvernement à la CFDT en échange de son acceptation de la loi El Khomri. Le gouvernement a pour l'instant annoncé un moratoire de six mois à l'entrée en vigueur complète du dispositif. Certes, la plupart des 10 critères de pénibilité sélectionnés font l'objet d'une définition tellement sophistiquée qu'il n'est pas facile de quantifier l'exposition des salariés et d'en assurer la transcription sur un compte de pénibilité individuel. Mais la pénibilité au travail est un vrai sujet et il aurait été plus simple de la prendre en compte en raisonnant de manière collective et forfaitaire par branche d'activité professionnelle.



Le droit du travail, un sujet sensible. La loi El Khomri a largement mobilisé contre l'ancienne ministre du travail.

(salaires en dehors du Smic, durée du temps de travail, des congés payés...) peuvent déjà se décider au niveau local dès lors que l'accord d'entreprise est plus favorable que la norme. Mais là, l'idée serait que ce ne soit plus la loi ou l'accord de branche qui crée la norme mais l'entreprise : « le principe d'égalité ne saurait conduire à l'uniformité de la norme pour tous les salariés de toutes les entreprises, quels que soient la taille et le secteur ». Or toutes les formes de chantage à l'emploi pourraient s'exercer localement pour arracher des règles plus défavorables aux salariés. Pourrait aussi resurgir dans le

projet d'ordonnance l'idée défendue par le candidat Macron du référendum d'entreprise à l'initiative de l'employeur. Un tel référendum n'est possible aujourd'hui qu'à l'initiative des syndicats minoritaires représentant au moins 30 % des salariés. Si ce verrou saute, rien n'empêcherait un employeur de consulter directement ses salariés sur un texte qui n'aurait reçu l'appui d'aucun syndicat.

Représentation du personnel

Le texte gouvernemental est nettement moins ambigu sur le deuxième thème, relatif aux instances de représentation du personnel. Est clairement annoncé le souhait de permettre une véritable fusion entre les trois instances consultatives du personnel (délégués du

personnel, comité d'entreprise et CHSCT). Le doute est par ailleurs permis sur le rôle qui sera dévolu aux délégués syndicaux, actuellement chargés de négocier avec l'employeur au sein de l'entreprise.

Dans le troisième thème relatif à la sécurisation des relations de travail, il est clairement question de la « barémisation des dommages et intérêts accordés par les prud'hommes ». Il devrait y avoir un plancher mais aussi un plafond. Mais plafonner les indemnités en cas de licenciement abusif reviendrait de fait à autoriser ce type de licenciement. Une phrase ambiguë laisse par ailleurs entendre que certaines règles entourant les licenciements économiques pourraient être remises en cause car elles « constituent des freins au recrutement » et



Thomas Coutrot

« Pour un beau code du travail alternatif »

Quel est le sens de cette nouvelle réforme du code du travail ?

Comme pour toutes les réformes du travail depuis trente ans, il s'agit de le rendre de plus en plus liquide, achetable et jetable d'un clic de souris, comme un titre financier.

Membre du conseil scientifique d'ATTAC.

Peut-on imaginer un code alternatif qui crée de nouveaux droits ?

Nos amis juristes du GR-PACT (groupe de recherche pour un autre code du travail) ont rédigé un beau code du travail alternatif qui renforce les protections des salariés et les droits de leurs représentants, en laissant des marges importantes à la négociation là où elle peut se faire de façon à peu près équilibrée. La difficulté est bien sûr celle du rapport des forces...

Quels sont les vrais sujets à traiter quand on parle du travail ?

Une question majeure dont il faudrait s'emparer est celle des finalités du travail. Aujourd'hui c'est uniquement pour le profit (ou la réduction des budgets). Autrefois le profit n'était pas contradictoire avec le progrès. Mais désormais chacun voit qu'il détruit le travail, la nature et la démocratie. Le syndicalisme, en s'alliant avec les mouvements sociaux qui portent ces questions — la santé, l'écologie, la démocratie réelle... — pourrait poser l'exigence politique d'un travail de qualité et retrouver ainsi une immense légitimité.

« pèsent sur l'image et l'attractivité de la France ».

Si le document gouvernemental entretient délibérément un certain nombre d'ambiguïtés en utilisant des formules floues qui permettent toutes sortes d'interprétations, on y verra plus clair au fur et à mesure qu'avanceront les concertations. La CGT a d'ores et déjà promis de potentielles mobilisations si des mesures explosives apparaissent.

Il n'en reste pas moins que le droit du travail aurait vraiment besoin d'être réformé, dans le sens d'une clarification et d'une amélioration des droits des salariés. Mais le projet gouvernemental vise davantage de complexité et une dégradation supplémentaire des protections. 🔥

Monique Daune

Maternité : vers un congé unique ?

Le projet de « congé maternité unique » pour toutes les femmes salariées comme indépendantes, ne devrait pas rester longtemps en gestation. La secrétaire d'État chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes l'a annoncé pour cet été. Aligner le congé maternité de toutes les femmes sur le régime le plus avantageux des salariées (16 semaines de congé et indemnité journalière calculée sur les trois derniers mois de salaires et pouvant aller jusqu'à 84,89 euros), semble plutôt une bonne chose. Mais le calendrier risque d'être difficile à tenir pour parvenir à harmoniser des régimes gérés par des caisses différentes. Et rien ne garantit que les travailleuses indépendantes prennent effectivement le congé auquel elles auront droit.

État d'urgence

Gravé dans le marbre ?

L'assignation à résidence, la pose de bracelets électroniques, les perquisitions administratives ou la limitation de l'accès à des espaces publics, sous la seule décision d'un préfet, pourraient être introduites dans le droit commun.

Ce sont quelques-unes des mesures que le gouvernement a inscrites dans son projet de « loi renforçant la lutte contre le terrorisme et la sécurité intérieure » qu'il a présenté en conseil des ministres le 21 juin. Ces nombreuses mesures de l'état d'urgence qui accroissent les pouvoirs de police et qui excluent le juge judiciaire, statutairement indépendant, feraient basculer la France dans un régime d'exception si elles se généralisaient.

La logique générale de ce texte conduit en effet à renforcer toujours plus les pouvoirs de l'exécutif sur des domaines plus étendus que les seuls actes de terrorisme. De nom-



Plusieurs organisations ont dénoncé ce projet de loi qui représente une entrave sérieuse aux libertés individuelles.

breux citoyens pourraient retrouver exposés à des mesures arbitraires, comme ce fut le cas notamment pour des militants associatifs, syndicaux, mais aussi pour de simples citoyens tout au long de l'état d'urgence.

À l'annonce de ce projet de loi, le ministre a d'ailleurs eu bien du mal à trouver les arguments pour contredire les dangers

évoqués. Plusieurs organisations dont la Ligue des droits de l'homme ou le syndicat de la Magistrature ont vigoureusement dénoncé ce projet de loi qui représente une entrave sérieuse aux libertés individuelles et remet en cause l'équilibre démocratique.

Engagée avec les associations pour la défense des libertés individuelles, la FSU continue d'agir pour garantir le maintien de l'État de droit. ♦

Aline Becker

Rapport CESE

Réconcilier la France : oui mais comment ?

Le 23 mai, le Conseil économique social et environnemental (CESE) a présenté son rapport annuel sur l'état de la France. La question des inégalités, centrale, invite à remobiliser la société.

À partir de 10 indicateurs, le CESE décrit la France comme un des pays « les moins inégalitaires d'Europe » grâce notamment à la redistribution opérée par l'action publique. Pourtant les inégalités accrues minent le moral des français. S'ils se déclarent satisfaits quant à leur situation indivi-

duelle, l'appréciation sur l'avenir collectif est très négative. Conséquence, la société de plus en plus fracturée révélée par les dernières élections.

Parmi les raisons de ce pessimisme, l'aggravation du chômage des hommes de 25 à 49 ans quand les femmes sont plus nombreuses à travailler mais touchées par le sous-emploi. Autre fléau, les 3,3 millions de personnes (notamment de moins de 18 ans) qui sont en situation à la fois de pauvreté monétaire et de pri-

vation. Cette mise à l'écart s'accompagne d'une espérance de vie très corrélée à la situation sociale.

Pour refaire société, le CESE préconise de renforcer les politiques favorables à « l'emploi de qualité » et de cadrer les emplois que crée la révolution numérique.

Pour lutter contre la pauvreté et le non-recours au droit qui en découle, il propose simplification et cohérence accrues du système des minima sociaux. Le rôle primordial de

l'école et des institutions dans la lutte contre les inégalités est également souligné.

Enfin, le CESE définit les lignes d'un projet pour une France plus innovante. Recherche à réorganiser et renforcer, place des salariés à reconsidérer en les associant aux décisions des entreprises. Autres perspectives, s'appuyer sur des atouts trop peu mis en valeur, en accélérant la transition énergétique et la mutation écologique de notre économie. ♦

A. B.

CSG

Une augmentation pénalisante

Emmanuel Macron prévoit une hausse de la CSG de 1,7 point qui serait compensée pour les salariés du privé par une baisse des cotisations sociales. Effective au 1^{er} janvier 2018, cette hausse pénaliserait tout particulièrement les retraités et les fonctionnaires, et renforcerait le processus de fiscalisation du financement de la sécurité sociale.

Emmanuel Macron avait annoncé sa volonté d'accroître le pouvoir d'achat des salariés... en réduisant leurs cotisations sociales. La suppression envisagée des cotisations salariales maladie (0,75 %) et chômage (2,40 %) des salariés du privé représente un manque à gagner d'environ 17 Mds € pour la sécurité sociale. L'augmentation uniforme de 1,7 point de la CSG rapporterait en revanche environ 22 Mds €.

Créée en 1991, la « contribution sociale généralisée » n'est pas une cotisation sociale au sens du droit français car son paiement n'ouvre aucun droit. Ce n'est pas non plus un impôt car son produit (99 Mds



L'augmentation de la CSG porterait son taux à 8,3 % pour les pensions de retraite et à 9,9 % pour les revenus de placement.

€ attendus en 2017) est affecté au financement de la sécurité sociale, contrairement à la règle de non-affectation des recettes fiscales. C'est un prélèvement spécifique qui entre

dans la catégorie des « impôts et taxes affectés ».

Avec un taux initial de 1,1 % en compensation de la baisse des cotisations patronales familiales, la CSG devait initialement contribuer au seul financement de la branche famille. Mais ses taux ont augmenté de manière constante à partir de 1993 sous les gouvernements successifs de droite comme de gauche.

Son assiette est plus large que celle des cotisations sociales qui ne sont assises que sur les salaires. La CSG est en effet prélevée sur tous les revenus des personnes physiques, mais avec des taux différents selon la nature du revenu. L'augmentation de 1,7 point porterait son taux à 9,2 % pour les revenus d'activités, à 8,3 % pour les pensions de retraite et à 9,9 % pour les revenus de placement. Seules les indemnités chômage veraient leur taux inchangé

Le report du PAS

Mesure phare du précédent quinquennat, le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu devait être effectif au 1^{er} janvier 2018. Mais le Premier ministre a annoncé qu'il serait reporté au 1^{er} janvier 2019, le temps de tester la mesure dans les entreprises volontaires entre juillet et septembre et de conduire un audit. Officiellement, le report « doit permettre d'examiner la robustesse technique et opérationnelle du dispositif et d'évaluer la réalité de la charge induite pour les collecteurs ». Une façon de répondre à la crainte des employeurs mais aussi à celle des syndicats des finances publiques. Ces derniers demandent l'abandon pur et simple du dispositif, certains d'entre eux plaident davantage en faveur d'une mensualisation obligatoire de l'impôt sur le revenu.

(6,2 %) et les pensions de retraite inférieures à 1 200 € par mois (taux réduit maintenu à 3,8 %).

Les premiers perdants seront les quelque 9 millions de retraités qui paieront le taux plein à 8,3 % sans compensation (les retraités ne paient pas de cotisations sociales), ce qui entraînera une perte sèche de leur pouvoir d'achat. Nul ne sait par ailleurs comment l'augmentation de la CSG sera compensée pour les fonctionnaires (voir page 11) et les travailleurs indépendants.

Les taux de CSG pourraient enfin subir rapidement de nouvelles hausses, en contrepartie cette fois de la baisse annoncée de la part patronale des cotisations sociales. ♦

Monique Daune

L'observatoire des inégalités

Les écarts entre les riches et les pauvres se creusent en France, selon l'état des lieux rendu public le 30 mai par l'Observatoire des inégalités.

Premières victimes du chômage de masse et de longue durée, les couches populaires ont été durement frappées par la crise de 2008 et le nombre de pauvres s'est considérablement accru entre 2004 et 2014 (+ 950 000 personnes vivant avec moins de 848 € par mois).

Moins touchées par la crise, les classes moyennes ont vu toutefois leur pouvoir d'achat stagner. Seuls les riches prospèrent. Les 10 % les plus aisés de la population (en moyenne 4 683 € par mois par unité de consommation) ont ainsi engrangé 272 € supplémentaires en dix ans quand les plus modestes ont perdu 30 € par mois et par personne en moyenne. Et si on prend en compte le patrimoine, les 10 % les plus riches possèdent 630 fois plus que les 10 % les plus pauvres.

Protection sociale complémentaire dans la FPT : dispositif à améliorer

Le Conseil supérieur de la Fonction publique territoriale (CSFPT) vient de rendre public un rapport sur la protection sociale complémentaire dans la Fonction publique territoriale. Ce rapport juge le dispositif complexe et source d'inégalités. Depuis 2011 les collectivités peuvent accorder un soutien financier via la labellisation ou via une convention de participation.

Si la souplesse du dispositif permet une adaptation à la diversité des employeurs, sa complexité ne permet pas à tous les agents de s'en emparer et entraîne de ce fait un nombre de bénéficiaires en deçà de ce qui était attendu. Seules les petites intercommunalités parviennent à un taux de couverture de 100 %, sans doute grâce au lien direct avec le DRH qui conseille.

Ailleurs il semblerait qu'un agent sur 2 ne soit couvert d'aucune protection complémentaire. Les syndicats invoquent un manque de simplicité, la labellisation (mécanisme pourtant préféré par les collectivités) laissant seuls les agents face à une multitude de contrats.

Reste que, vu le vieillissement des agents, leurs difficultés sociales et le nombre croissant d'arrêts de longue maladie, les syndicats sont favorables au caractère obligatoire de la couverture complémentaire et à une meilleure participation financière de l'employeur.



© GUYEYRANT

Fonction publique

Instances médicales : des dispositifs en manque de pilotage

En juillet 2016, Manuel Valls alors premier ministre avait demandé à la ministre des affaires sociales et de la santé de procéder à l'évaluation de l'organisation et du fonctionnement des instances médicales de la fonction publique. L'enquête menée par plusieurs corps d'inspection a donné lieu à un rapport remis le 17 mars.

Ce rapport donne une idée de l'ampleur de la tâche confiée aux comités médicaux et commissions de réforme, mais pointe aussi de nombreuses faiblesses. Celles-ci se traduisent par un manque de lisibilité et une diversité inéquitable des décisions qui pèsent sur les personnels. Par manque de moyens, le Comité Médical Supérieur n'a pas organisé le pilotage du système et n'a pas entrepris d'harmonisation de la doctrine médicale, ce qui conduit à des décisions très variables d'un département à l'autre pour des pathologies et des situations personnelles identiques.

Au niveau départemental, les instances médicales intégrées aux Directions départemen-

tales de la cohésion sociale (DDCS) pour la FPE et la FPH ou aux Centres de gestion (CDG) pour la FPT ont des pratiques et des moyens différents au regard du nombre très variable de dossiers à traiter. Les retards sont généralement dus à une mauvaise préparation des dossiers par les services RH des employeurs, aux expertises médicales parfois redondantes et peu utiles et, pour les commissions de réforme, à la difficulté d'obtenir le quorum.

Mais la mission reconnaît aussi que certains aspects du

dispositif actuel sont avantageux. Ainsi, la gestion au niveau départemental permet une certaine proximité avec les personnels et favorise le respect du secret médical.

Elle ne propose donc pas le transfert aux administrations gestionnaires (éducation nationale ou hôpitaux). Mais des évolutions sont nécessaires, et la mission avance quatre scénarios allant de simples mesures d'allègement des procédures jusqu'au basculement sur les dispositifs du secteur privé. ♦

Hervé Moreau

Fermer les centres éducatifs fermés

Le président Macron prévoit de doubler le nombre de centres éducatifs fermés. Pour le SNPES-PJJ/FSU ces structures, pour lesquelles les Contrôleurs Généraux des lieux de privation de liberté ont mis en lumière des fonctionnements scandaleux, bafouent les droits des enfants. Il affirme que la dimension d'enfermement, les injonctions de surveillance constante faite aux personnels, la concentration d'adolescents en grande difficulté dans un même lieu font de ces structures des « cocottes-minute ». Les centres qui fonctionnent sont ceux qui ne respectent pas le cahier des charges. Le SNPES-PJJ demande la fermeture de ces centres et la création de foyers éducatifs.



© TERRACONAUT

Fonction publique

Modernisation à la tablette



La modernisation passerait par le numérique, pouvant aller jusqu'à un « État plateforme ».

Le président de la République a prévu de supprimer 120 000 postes de fonctionnaires en cinq ans. Un objectif confirmé par le ministre de l'Action et des comptes publics quand il a rencontré les organisations syndicales fin mai.

Ces suppressions de postes seraient justifiées par une « politique de la réalité » et par

l'engagement du Président à réduire les déficits publics à 3 %.

La FSU a dit son opposition à ces suppressions d'emplois qui pénaliseraient fortement la Fonction publique territoriale (70 000 postes) ainsi qu'au rétablissement de la journée de carence ou à l'augmentation non uniforme du point d'indice.

Le ministre a aussi déclaré qu'il ne se limiterait à une approche comptable. Il souhaite ainsi « moderniser » la Fonction publique et organiser une réflexion qui pourrait prendre la forme d'« assises » ou d'« États généraux » de la modernisation du service public. Si les termes ne sont pas encore exactement choisis, le ministre a néanmoins affirmé qu'il s'agirait d'une action impliquant tous les ministères et qu'il souhaitait établir

Collectivités territoriales : serrer la ceinture

Les projets du président de la République pour les collectivités locales ne vont pas dans le sens d'un aménagement cohérent du territoire permettant de répondre aux besoins fondamentaux de la population et des usagers et l'accès de toutes et tous à des services publics de proximité et de qualité. Entre autres mesures annoncées, les collectivités territoriales devraient réduire leurs dépenses à hauteur de 10 milliards d'euros et supprimer plus de 70 000 postes. Les employeurs locaux auraient aussi plus de « souplesse » pour gérer leurs effectifs, ce qui impliquerait plus de flexibilité, et auraient obligation, sous six mois, de remettre à plat les dérogations au temps de travail, y compris celles qui ont déjà été validées par les services préfectoraux.

un dialogue original pour réfléchir avec les agents, les usagers et les organisations syndicales.

Cette modernisation passerait par le numérique et impliquerait le secrétaire d'État au Numérique qui a autorité sur la direction interministérielle du numérique et du système d'information et de communication de l'État. Celui-ci parle désormais « d'État plateforme ». Le lien direct avec l'utilisateur est en effet essentiel. Si certaines démarches peuvent être dématérialisées, il ne faut pas oublier qu'il existe une fracture numérique et que le lien direct avec les usagers ne doit pas être supprimé. ♦

Hervé Moreau

CSG : quelle compensation pour les fonctionnaires ?

Emmanuel Macron a annoncé l'augmentation de la Contribution Sociale Généralisée de 1,7 point. Les salariés du privé ne paieraient plus en revanche de cotisations chômage et santé. Leur pouvoir d'achat serait ainsi légèrement augmenté au 1^{er} janvier 2018. Mais cette compensation est impossible pour les fonctionnaires qui ne sont pas assujettis aux cotisations supprimées pour les salariés du privé.

Seule la contribution exceptionnelle de solidarité, qui se monte à 1 % pour les rémunérations nettes inférieures à 1 447 euros pourrait être supprimée, et d'autres pistes ont été évoquées, comme la création d'une prime spécifique. Mais on sait ce que peut devenir une prime dans un cadre budgétaire contraint.

Ainsi, les fonctionnaires se retrouveraient dans le même cas que les retraités, ils ne verraient que l'augmentation de leur taux de CSG.

Journée de carence : la FSU dit non

Le gouvernement veut rétablir une journée de carence pour les fonctionnaires. Avec le refus d'augmenter la valeur du point d'indice et l'accroissement de la CSG, cette mesure constituerait une nouvelle amputation du pouvoir d'achat. Et derrière cette mesure se cache la volonté de relancer le fonctionnaires-bashing en stigmatisant leur absentéisme supposé. S'il s'agit de réduire les arrêts maladie il existe pourtant des leviers : améliorer les conditions de travail et renforcer la médecine de prévention.

Sans delta

Le fort renouvellement qui a touché l'Assemblée nationale ne concerne pas seulement les députés. 1 500 collaborateurs se retrouvent en effet brutalement sans emploi. On en compte au total 3 500 employés régulièrement sur les deux chambres du parlement ; 90 % détiennent un CDI et certains sont en poste depuis de nombreuses années. Ils s'étaient mobilisés en avril dernier pour obtenir un statut afin que soit clarifié l'usage des crédits alloués aux parlementaires et que leur activité professionnelle soit pleinement reconnue.

Nouveaux députés : besoin de formation

Sur les 577 députés fraîchement élus, 200 n'ont jamais exercé aucun mandat. Outre le rajeunissement et la féminisation, c'est l'inexpérience qui caractérise le contingent des nouveaux parlementaires. Avec 53 % de novices, La République en Marche est la formation la plus concernée par ce phénomène. À tel point que les Macronistes ont concocqué en urgence une session de formation les 24 et 25 juin pour outiller leurs troupes. Ce séminaire s'ajoute à la formation assurée par l'institution elle-même, qui aura lieu durant le mois de juillet. Celle-ci a pour objectif de faire « mieux connaître les règles de la procédure parlementaire, le travail législatif, le statut du député et les règles déontologiques ».

Moralisation de la vie publique

Un projet de loi moins ambitieux

Le projet de « loi pour la confiance dans notre vie démocratique » visant à moraliser la vie publique a été présenté par François Bayrou le 1^{er} juin dernier. Mais certains engagements pris par Emmanuel Macron lors de sa campagne ne figurent pas dans ce qui a été annoncé par le ministre de la justice depuis démissionnaire.

En effet, si la limitation à trois mandats successifs, l'interdiction pour les ministres de cumuler des mandats exécutifs locaux, l'interdiction de recruter des collaborateurs parmi les membres de sa famille ou l'encadrement des activités de conseil des parlementaires sont bien présents dans le projet de loi, le texte ne retient pas l'exigence du casier judiciaire vierge pour tout candidat aux législatives. Celle-ci a ainsi été remplacée par une peine d'inéligibilité de 10 ans en cas de condamnation pénale pour des crimes ou délits portant atteinte à la



Le parti de Marine Le Pen, très touché par les « affaires » pendant la campagne électorale.

probité, comme la corruption ou la fraude fiscale.

Le texte ne touche pas non plus aux frais de mandat des parlementaires qui ne seront pas fiscalisés mais seulement mieux contrôlés par un « système de remboursement aux frais réels ». Il en va de même pour le régime spécial de retraite des parlementaires, très avantageux, qui reste maintenu en l'état. La volonté de renouveler la classe politique et d'améliorer la parité ne se traduira pas

non plus par une modulation du financement des partis.

Cependant la création d'une banque publique pour financer les partis politiques, la suppression de la Cour de Justice de la République ou la fin de la nomination automatique des anciens présidents de la République au Conseil constitutionnel vont modifier la vie politique. Le projet de loi, présenté à l'origine par un président de parti, François Bayrou, peut encore être amendé par les parlementaires. ♦

Aline Becker

Loi sur le droit à l'erreur

Le doute profite à l'usager

« **C**haque peut se tromper » reconnaît le ministre de l'Action et des Comptes publics qui propose un projet de loi sur « le droit à l'erreur » pour les contribuables, citoyens et employeurs dans leurs démarches réglementaires vis-à-vis de l'administration. Les procédures visées pour lesquelles le droit à l'erreur a un sens permettront au contribuable de rectifier ce qui est dû sans se voir attribuer des pénalités ou des sanctions. Pour le ministre, le

doute doit profiter à l'usager. Ainsi, des procédures de rectification dans le cadre de contrôles fiscaux, ou dans le domaine douanier, permettront par exemple à un chef d'entreprise de demander à l'administration de se pencher sur son cas. Il souhaite ainsi valoriser la bonne foi dans l'accomplissement d'une obligation réglementaire, ce qui exclut de fait les cas de fraude avérés, la matière pénale et les enjeux de sécurité.

Un changement de posture sera demandé à l'administration, donnant la priorité à la logique d'accompagnement et de conseil plutôt qu'à celle du contrôle et de la sanction. Mais cela devra conduire les agents à consacrer plus de temps à la gestion des dossiers et à s'adapter à de nouvelles modalités de travail, ce qui nécessite de la formation et des agents en nombre suffisant. ♦

A. B.



Décret rythmes scolaires

Encore dans la précipitation

Le nouveau président a, parmi les mesures phares de son programme, décidé de revenir sur la réforme des rythmes scolaires mise en place à la rentrée 2013.

Le SNUipp a consulté les enseignants du premier degré sur la question. En quelques jours 30 000 enseignants, soit 10 % de la profession, ont répondu à l'enquête. Pour une majorité d'entre-eux, la réforme s'est construite à partir du péri scolaire et des contraintes des collectivités, elle ne s'est pas traduite uniformément sur le territoire, créant ainsi des inégalités alors que l'objectif affiché de cette réforme était de réduire les inégalités pour la réussite de tous les élèves.

Le nouveau décret examiné propose d'élargir les champs des possibles en permettant de revenir, pour les communes qui le souhaitent, à l'organisation du temps scolaire sur 4 journées et c'est un début de réponse.

Mais redonner la main aux communes et aller à court

terme vers un retrait des engagements financiers de l'État ne peut qu'inquiéter la profession étant donné le caractère précipité, l'absence de concertation préalable, la difficulté pour les familles, les enseignants de s'organiser ou les instances de se tenir, le risque qui pèse sur un appauvrissement de l'offre péri scolaire et les menaces sur les emplois territoriaux.

Pour autant une réflexion est nécessaire sur les rythmes de l'élève selon son âge, selon la journée, la semaine ou l'année et la nécessité de proposer à tous

les élèves quelle que soit l'organisation de la semaine des continuités cohérentes et de qualité entre le temps scolaire et extrascolaire. La FSU a porté cette exigence avec d'autres organisations au CSE du 8 juin.

En 2013 le dossier des rythmes avait pollué le débat éducatif et détourné des vraies conditions d'apprentissage (réduction d'effectifs, formations...). Cela avait provoqué une vive déception dans la profession. Il serait dommageable qu'il en soit de même en cette rentrée. ♦

Marie-Rose Rodrigues-Martins

Décret enseignants chercheurs : loin des propositions du SNESup

Le décret sur le statut des enseignants chercheurs est paru au JO du 10 mai. Ils bénéficieront de 64 heures de décharge de service statutaire sur 5 ans afin de se former à la pédagogie et au métier. Une formation en deçà des propositions du SNESUP mais une première reconnaissance de la nécessité d'une formation initiale et continue sur le temps de travail.

Le décret n'a pas retenu la proposition de procédure simplifiée de mutation par établissement. Le dispositif continuera donc d'imposer une audition aux candidats à la mutation au même titre que ceux au recrutement limitant ainsi le taux de mobilité des enseignants chercheurs.

Devoirs faits : une mesure populiste ?

Le ministre a annoncé la mise en place d'un accompagnement aux devoirs en école et d'études dirigées en collège. Une mesure qui n'est pas sans rappeler la mise en place par Darcos dans les collèges prioritaires, d'une aide aux devoirs qui avait été supprimée par le directeur de la Dgesco un certain Blanquer... Ces « devoirs faits » relancent le débat sur le travail à la maison. Ce débat ne se réduit bien évidemment pas à l'opposition entre partisans des devoirs indispensables et ceux qui les voient comme un élément d'accroissement des inégalités. Car au-delà des devoirs « faits » ou « à faire », il conviendrait de réfléchir au principe même de ce temps de travail individuel. Comment le travail à la maison est-il abordé en formation ? Les enseignants donnent-ils des devoirs pour stabiliser les apprentissages de la classe ou pour rendre les élèves plus autonomes dans la recherche de documents ? L'aide apportée par les parents – ou un répétiteur – ne peut-elle pas être contre-productive ? Les aidants utilisent en effet parfois des méthodes, loin des attentes de l'école, qui induisent les élèves en erreur. De plus, quand on sait que le ministre souhaite confier cette aide à des assistants d'éducation ou des jeunes du service civique, il y a de quoi être sceptique.



Création de postes, loin du compte

Sur les 54 000 postes qui devaient être créés dans l'Éducation nationale durant le quinquennat de F. Hollande, 42 338 l'ont été entre 2012 et 2016, ce qui signifie que 11 662 postes doivent voir le jour à la rentrée prochaine, ce qui a été budgété dans la Loi de finances 2017. Mais en réalité, une partie de ces postes n'a pas été pourvue et ne le sera vraisemblablement pas non plus en 2017. C'est ce que confirme une note d'analyse de la Cour des comptes sur l'exécution du budget. Il y aurait ainsi seulement 36 626 postes effectivement pourvus, soit plus d'un poste sur dix non occupé, ce qui est loin de l'objectif à atteindre. Toujours chiffres à l'appui, le rapport met en avant la sous-réalisation des créations d'emplois causée en grande partie par « les niveaux de rendement décevants des concours ». Le manque de recrutement a ainsi fait perdre 304 emplois dans le premier degré et 818 dans le second degré en 2015 et 2016. Les sages de la rue Cambon épinglent également le ministère de l'Éducation sur l'intégration des postes d'AED dans le décompte des emplois créés alors qu'ils ne relèvent pas de ce plafond d'emploi. Si la Cour des comptes fait des recommandations pour une meilleure lisibilité concernant la création et l'affectation des postes, le ministère doit surtout s'attaquer au problème d'attractivité persistant du métier d'enseignant.



Entrée au supérieur

Une réforme du bac... Et de l'accès à l'université

La réforme du baccalauréat fait partie des mesures phares du ministre de l'éducation.

Mais si Jean-Michel Blanquer affirme qu'il veut « *remuscler le baccalauréat pour lui donner plus de sens et le rendre plus utile, tout simplement, pour les élèves...* », il est peu probable que la réduction du bac à quatre disciplines obligatoires à l'examen final fasse consensus; d'autant que rien n'est dit pour l'instant sur les modifications que cela engendrerait dans l'organisation du lycée. En effet, une réforme du bac pourrait avoir des conséquences sur la place de certaines disciplines et les modalités de leur évaluation dans le cursus.

Quant aux options, elles pourraient fortement diminuer. Pour les lycéens professionnels, le ministère envisage de développer l'apprentissage, ce qui ferait porter le poids de leur formation en grande partie sur les entreprises avec toutes les inégalités que cela pourrait engendrer selon les régions et même entre établissements.

Mais derrière cette réforme du bac, c'est surtout une réforme de l'entrée dans le su-

périeur qui est visée. Le président de la République ne s'en est pas caché en proposant que les universités puissent « afficher des prérequis » à l'entrée de toutes les formations qu'elles proposent. Une proposition confortée par le ministre de l'éducation qui ne veut plus que le baccalauréat soit « *une forme d'évaluation finale de l'élève, mais un tremplin pour la suite de son parcours* ».

Si le terme de sélection n'est pas utilisé, le bac ne donnerait plus accès à n'importe quelle université, ce qui constituerait une rupture avec l'accès de droit à l'enseignement supérieur et une mise en concu-

rence renforcée entre universités. Alors que 40 000 étudiants supplémentaires sont attendus à la rentrée prochaine, le mécontentement pourrait très vite se faire entendre si un grand nombre de bacheliers voient les portes du supérieur se fermer devant eux. En 2005, la tentative d'imposer une réforme du bac réduit à 6 épreuves s'était soldée par un échec cuisant pour François Fillon ministre de l'éducation de l'époque.

C'est sans doute la raison pour laquelle une concertation avec les étudiants et les universités est prévue au cours des prochains mois. ♦

Aline Becker

STAPS : candidats retenus par tirage au sort

33 000 lycéens pour seulement 17 000 places ont choisi cette filière pour la rentrée. Pour faire face à cet afflux, une circulaire publiée récemment a entériné un tirage au sort, déclenchant de nombreuses critiques de la part des organisations d'étudiants opposés à cette mesure. Ce tirage au sort est déjà pratiqué dans de nombreuses filières tendues au niveau des vœux. Saisi par plusieurs associations d'étudiants, le Conseil d'État, ne statuant que sur la forme, n'a pas rejeté le 2 juin la circulaire contestée. Les jeunes non retenus devront donc envisager une autre filière moins attractive. La FSU exige la fin du tirage au sort et l'accès de droit pour chaque bachelier.

Réforme du collège

Un arrêté à double tranchant

Le Conseil Supérieur de l'Éducation (CSE) qui s'est réuni le 8 juin dernier avait notamment à son ordre du jour un débat et un vote sur un arrêté modifiant la réforme « collège2016 ». Ces révisions sont le fruit de l'action dans la durée du SNES et du SNEP-FSU et des personnels.

Une majorité des membres du CSE s'est prononcée par un avis consultatif négatif, ce qui n'empêchera pas l'arrêté d'être promulgué. Le texte en question se propose d'assouplir les contraintes liées à la mise en œuvre des Enseignements Pratiques Interdisciplinaires (EPI) et de l'Accompagnement Personnalisé (AP) dans les établissements. Les huit thèmes qui encadraient les EPI sont supprimés, ce qui laisse davantage de liberté aux enseignants.

L'horaire global pour les EPI et l'AP ne change pas (3 heures en Sixième et 4 heures en cycle 4) mais chaque élève ne devra avoir suivi qu'une fois au



Les classes européennes et les langues régionales font leur retour de la Cinquième à la Troisième.

moins chacun des deux dispositifs à la fin du collège, ce qui réduit les contraintes. La démarche de projet et de réalisation concrète reste cependant l'objectif des EPI.

Autre changement positif: les « enseignements de complément », qui avaient été malmenés par la réforme, sont réintégré sous le nom d'« en-

seignements facultatifs ». Les bilangues étrangères ou régionales sont à nouveau accessibles aux élèves sans condition de continuité avec le primaire dans la limite de 6 heures de langues vivantes étrangères et régionales (LVER) en Sixième. Les classes européennes et les langues régionales font leur retour de la Cinquième à la Troisième (2 heures hebdomadaires maximum). Un enseignement de type DNL (discipline non linguistique) sera possible en LVER jusqu'à la moitié du volume horaire de la discipline. Les langues et cultures de l'antiquité (LCA) peuvent à nouveau voir leur horaire remonter à 3 heures en Quatrième et Troisième (mais pas plus d'une heure en Cinquième), mais sans les moyens nécessaires et sans cadrage académique. Les syndicats de la FSU se sont abstenus, prenant en compte les avancées par rapport à l'état *ante* pour les enseignants mais aussi les menaces pour l'avenir. En effet, l'esprit de cet arrêté est nourri par une conception de l'autonomie des établissements portée par le nouveau ministère qui souhaite renfor-

L'OCDE revisite la petite enfance

L'OCDE a publié le 21 juin dernier un rapport sur l'éducation des jeunes enfants. Elle pose sur le secteur de la petite enfance un regard nouveau et invite à des changements en France. Manque de cohérence entre crèche, école maternelle et élémentaire, absence de programme éducatif en amont de la maternelle, manque d'investissement pour la maternelle avec un nombre d'élèves par classe double de celui de la moyenne OCDE qui pèse sur les conditions d'enseignement et d'apprentissages. Formation initiale et continue sur la maternelle sont également jugées faibles. Parmi les propositions de l'OCDE, la création d'un seul ministère de l'éducation "du nourrisson au collège", programme éducatif national pour toutes les structures de la petite enfance, accent mis sur la qualité (formation des différents professionnels, taux d'encadrement, locaux et matériel adapté). Enfin, l'OCDE interroge la question des pratiques pédagogiques et organisera un colloque en octobre sur ce sujet.

La mixité sociale au service de tous

lundi 12 juin le Snes-Fsu a organisé une rencontre entre des responsables du Snes et Étienne Butzbach coordinateur du réseau mixité sociale du Cnesco. L'objectif était une mise en commun des connaissances relative aux questions de la mixité sociale.

Aujourd'hui notre système scolaire est producteur d'inégalités, mais il n'y a pas de solution clé en main pour améliorer la situation. Seul le travail de terrain adossé à la recherche déterminera les solutions à apporter.

L'analyse aura ciblé quelques villes très ségréguées comme Nîmes, Toulouse, Nancy, Paris. Les participants ont convergé sur un nombre d'outils pour faire évoluer la mixité scolaire :

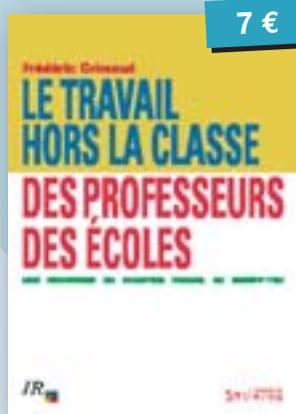
- un indispensable travail, planifié sur plusieurs années et impliquant tous les acteurs (collectivités territoriales, Rectorat, Ministère, enseignants, syndicats, parents).
- une réelle communication entre ces différents acteurs
- des comités de suivi pour avoir un point régulier des évolutions.

cer les prérogatives des chefs d'établissement, le renvoi au local des décisions, non seulement en matière de choix pédagogiques et d'horaires pour les élèves, mais aussi en matière de gestion des personnels (recrutement, évaluation, rémunérations...).

La FSU continue à exiger de nouvelles discussions pour une autre réforme qui réduise les inégalités scolaires. ♦

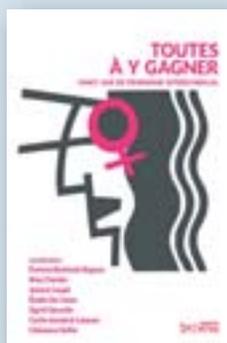
Grégory Belhtrari

Des livres pour la rentrée



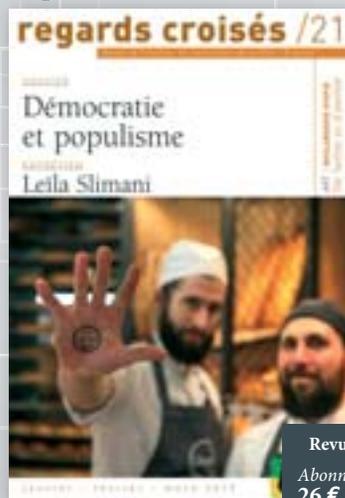
Nouveauté

Le métier d'enseignant ne se limite pas à « faire classe » : il y a aussi un avant, un après. Cet ouvrage permet de réfléchir à ces activités. Il est trop facile de penser que les difficultés relèvent de problèmes personnels, de posture inadaptée, quand on sait comment, investis, créatifs, inventifs et engagés, les professeurs des écoles tiennent le système à bout de bras.



> abonnez-vous à...

Regards croisés



Revue trimestrielle
Abonnement à la revue
26 € / an (4 numéros)

La lettre électronique



Cette lettre paraît tous les mois
Abonnement gratuit sur le site

Toutes les publications de l'Institut sont sur www.institut.fsu.fr – Livres à commander à

Institut de recherches de la FSU

104, rue Romain Rolland 93260 LES LILAS – Tél.: 01 41 63 27 60 – E-mail: institut@institut.fsu.fr – Site Internet: www.institut.fsu.fr

Accompagné du chèque de règlement (2 € de frais de port en sus/livre)

Enseignant : où va le métier ?

Le métier d'enseignant est une source de fierté pour la majorité de ceux qui l'exercent mais il reste qu'il est souvent vécu difficilement, conduisant depuis plusieurs années à un malaise enseignant.

Dossier réalisé par :
Aline Becker, Grégory Bekhtari,
Monique Daune, Hervé Moreau,
Marie-Rose Rodrigues-Martins

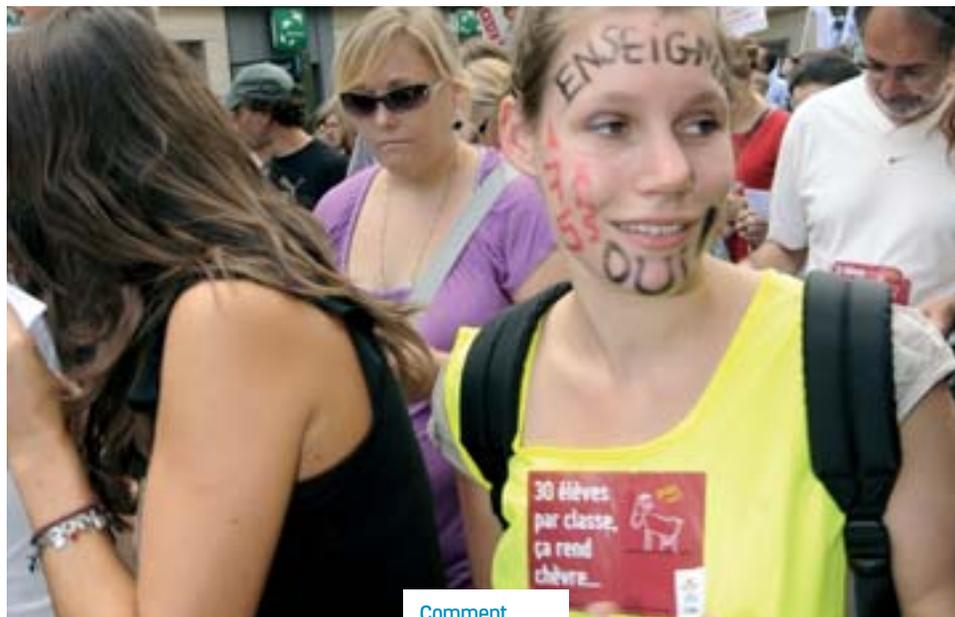
© MIRA/NAJA

Il faut dire que les attentes de la société vis-à-vis de l'école ont changé et de façon accélérée. Mais elles sont aussi contradictoires, partagées entre la recherche de performance pour la réussite individuelle et la volonté de prendre en compte le développement global de l'enfant et d'en faire un citoyen éclairé. Pour Françoise Lantheaume, ces contradictions ne permettent pas de définir clairement les missions de l'école et les enseignants ne peuvent s'y référer pour donner du sens à leur action. Dans le même

temps, l'institution multiplie les prescriptions par des réformes successives et parfois contradictoires qui font aussi perdre le sens du métier. L'identité professionnelle s'en trouve déstabilisée, d'autant qu'elle se construit aujourd'hui de manière différente par rapport à la génération précédente. Les instances d'élaboration de cette identité, comme les ESPE, jouent moins leur rôle, donnant alors plus de poids à l'équipe pédagogique, à l'école ou à l'établissement dans lesquels les enseignants sont affectés et qui constituent

pour eux une ressource. C'est au sein de l'équipe pédagogique que les enseignants qui débutent apprennent les premiers gestes de métier et se construisent une éthique professionnelle. Mais ils s'insèrent aussi dans des réseaux qui relient plus largement les enseignants entre eux à travers notamment des forums ou des blogs. Ces espaces les aident à pouvoir arbitrer entre le travail prescrit par l'institution et le travail réel qui correspond rarement à ce qu'ils avaient prévu. Car l'activité ne se définit pas seulement par ce que l'on fait mais aussi par ce qu'on envisage de faire et ce qu'on ne fait pas. Les activités contrariées ou empêchées sont ainsi nombreuses dans le quotidien des enseignants. De nombreuses études témoignent ces dernières décennies d'une crise de vocation et d'une difficulté à recruter et retenir les enseignants dans le métier. La dégradation des conditions de travail, liée aux manques de moyens mais aussi à la multiplication des tâches et à une amplification du temps consacré au métier, le sentiment de ne pas être consulté et reconnu comme porteur de l'expertise professionnelle provoquent un fort sentiment de culpabilité, du stress voire de la souffrance. Pourtant les ressorts existent pour que les enseignants durent dans leur métier. Les enseignants n'ont pas besoin qu'on les assiste mais qu'on leur permette de reprendre la main sur leur métier. Cela nécessite de redéfinir les cadres de travail en permettant de développer des pratiques interpersonnelles et sortir de l'isolement.

Un métier en tension



Comment faire face à l'hétérogénéité des élèves et les faire tous progresser quand les effectifs sont trop lourds ?

Les étudiants qui choisissent d'exercer ce métier passionnant ont à cœur de faire découvrir aux élèves la saveur des savoirs, de participer à leur développement personnel, de leur donner des outils de compréhension du monde et d'en faire des citoyens éclairés.

Ce qui se joue dans la classe est déterminant pour la réussite scolaire et l'attention que portent les enseignants aux processus d'apprentissage est un travail constant qui rend ce métier à la fois riche et prenant. Comment faire entrer tous les élèves dans des apprentissages complexes qui ne font pas toujours sens ? Comment notamment faire face à l'hétérogénéité des élèves et les faire tous progresser quand les effectifs sont trop lourds, quand certains élèves présentent des troubles du comportement... ?

« Faire classe » est toujours un défi : l'enseignant doit répondre à la fois aux attentes de l'institution et à celles des élèves et de leurs parents. Il est appelé en permanence à naviguer entre le « prescrit » (le programme, les normes, les injonctions...) et le « réel » (les situations de travail telles qu'elles se posent véritablement dans la classe). Son autorité ne va pas non plus de soi. Face à l'imprévisibilité des situations de classe et/ou à certaines

dynamiques de groupes, il doit sans cesse improviser dans un face-à-face qui peut s'avérer épuisant ou déstabilisant. Son activité quotidienne est ainsi peuplée de multiples micro-décisions qui visent à gérer la classe le mieux possible, quitte à s'écarter de ce qu'il avait prévu de faire.

C'est un métier en mutation car il faut aussi prendre en compte les évolutions de la société. Les nouvelles technologies ont induit un nouveau rapport au monde auquel les enseignants ont dû s'adapter. Le numérique a été intégré dans les contenus disciplinaires et les pratiques enseignantes. Avec les réseaux sociaux, les bibliothèques virtuelles..., toutes les informations semblent à portée de main des élèves, sans préalable et sans effort. Le rôle de l'enseignant est de donner les moyens de dépasser cette apparente facilité, de faire le tri dans les informations disponibles pour n'utiliser, de manière raisonnée, que celles qui sont pertinentes. Nombre de réformes font perdre le sens du métier en entraînant un changement brutal et sans réflexion des pratiques qui peut bousculer l'éthique professionnelle. L'encouragement institutionnel à individualiser les parcours et les apprentissages percuté par exemple les

Travail visible et invisible

Le temps de travail des enseignants ne se limite pas au face-à-face avec les élèves, même s'il est le seul temps de service réglementaire pour les enseignants du second degré. Et si dans le premier degré, les enseignants ont 108 heures annuelles de travail hors la classe inscrites dans leurs obligations de service, on est aussi loin du compte. En effet, toutes les études réalisées depuis 20 ans indiquent que leur temps de travail se situe entre 40 et 42 heures par semaine. Le temps passé en classe n'est que la partie visible d'un travail qui comprend la préparation des cours, la correction des copies ou des cahiers, le renseignement des bulletins ou des livrets scolaires, les réunions institutionnelles, les rencontres avec les parents... Il y a aussi une partie de travail invisible dont les enseignants n'ont pas conscience : quand ils sont au cinéma, au musée... ils sont en permanence en situation de vigilance pour alimenter leurs cours, préparer une sortie scolaire...

valeurs mêmes de l'École, fondées sur le travail collectif et le partage d'une culture commune. Les injonctions et les prescriptions qui s'accumulent, parfois de manière contradictoire, traduisent une méconnaissance institutionnelle de ce que signifie « faire du bon travail » quand on est enseignant. L'institution cherche en effet à diffuser de prétendues « bonnes pratiques » et à faire des enseignants de simples exécutants alors que le métier enseignant est un métier de conception qui exige de « mettre à sa main » les prescriptions institutionnelles.

Les enseignants doivent « inventer » en permanence leur métier mais ils se sentent bien seuls pour trancher les dilemmes qui surgissent dans leur activité quotidienne. Leur liberté d'agir serait pourtant plus fructueuse s'ils bénéficiaient d'échanges entre pairs pour sortir de leur isolement professionnel. ♦

Plus difficile qu'avant ?



Depuis quelques années, le nombre de démissions a considérablement augmenté et de nombreux enseignants partent en retraite plus tôt.

De plus en plus d'enseignants avouent ne plus donner de sens à leur métier. Ceci a conduit l'institution à reconnaître depuis peu de temps l'existence des risques psycho-sociaux dans l'éducation nationale. La question a fait l'objet de recherches dont les résultats ont permis d'envisager des pistes.

En France l'idée que les enseignants exercent un emploi protégé est répandue. Or depuis quelques années, le nombre de démissions a considérablement augmenté et de nombreux enseignants partent en retraite plus tôt. Une enquête de la Direction de l'évaluation de la prospective et de la performance (DEPP) de décembre 2016 révèle que les enseignants sont plus exposés aux risques que par le passé. Le turn over des réformes, les programmes qui changent, le travail par compétences, la gestion de l'hétérogénéité, les élèves à besoin éducatifs particuliers, l'individualisation des parcours, les relations avec les familles... tout cela contraint les enseignants à s'adapter sans avoir les moyens de le faire. L'intensifica-

tion des tâches, la pression pour les résultats augmentent le stress.

L'absence de formation, d'accompagnement peut finir par provoquer chez les enseignants un sentiment d'abandon et ils peuvent très vite se retrouver isolés. Les CHS-CT sont de plus en plus saisis par des enseignants pour des problèmes de climat scolaire délétère, de violence ou de tensions avec la hiérarchie. Dans le meilleur des cas, l'institution tente de répondre dans l'urgence aux problèmes par des visites, des entretiens, des protocoles ou seulement des fiches. Mais elle reste absente au quotidien et ne s'engage pas en matière de prévention. Quand il est rendu possible, le collectif de travail peut être une ressource. Les débats professionnels permettent de sortir de l'isolement, d'avancer, de trouver en collectif des solutions, de débattre de comment on fait, d'instaurer des règles partagées.

Pour cela il faut du temps, des moyens et surtout une volonté forte de l'État. ♦

Un métier moins attractif

Le Conseil national d'évaluation du système scolaire (Cnesco) a publié en novembre 2016 un rapport sur l'attractivité du métier d'enseignant. L'enquête menée permet de dire que le métier attire toujours les jeunes parce qu'il fait sens et permet l'engagement. Il en ressort néanmoins que les problèmes de recrutements persistent. Il n'y a pas réellement de crise systémique, mais certaines académies comme Créteil sont en déficit de recrutement et peinent à recruter et garder leurs enseignants. De même, certaines disciplines, en particulier le français et les mathématiques sont particulièrement touchées, entraînant le recrutement important de contractuels. Souvent envisagé dès l'enfance, le métier d'enseignant reste vu comme une vocation en particulier dans le premier degré. Mais les étudiants sont lucides par rapport au niveau de salaire qu'ils considèrent trop bas et aux heures de travail importantes. Les étudiants interrogés sur le manque d'attractivité pointent les conditions de travail avec un salaire peu élevé, une chance faible de réussite au concours, un manque de reconnaissance ou une absence de choix pour la première affectation. S'ils estiment ce métier socialement considéré, il reste selon eux peu prestigieux. D'autres pays ont engagé des réformes de la formation initiale, en accompagnant qualitativement les débutants, en organisant des campagnes auprès du grand public... et on constate une plus grande attractivité du métier d'enseignant. Malgré la création des ESPE pour remettre en place une formation initiale, la France est encore loin du compte. Il reste du chemin à parcourir pour revaloriser le métier, ce qui passe par une politique globale d'attractivité.



© BENOIT VIALA

Prendre la main

Les enseignants des premier et second degrés appartiennent à un monde professionnel à la fois spécifique et divers, marqué ces dernières années par le besoin d'une reprise en main du métier.

Le face-à-face pédagogique avec un groupe d'élèves constitue le cœur du métier enseignant. Ce face-à-face est construit en amont par un important travail invisible, mais il est aussi composé, dans la classe, d'une infinité de choix et de gestes professionnels dont les enseignants eux-mêmes n'ont pas toujours conscience.

Des identités professionnelles différentes

Au-delà de ce cœur de métier et d'une vocation commune, il existe des différences, en fonction des lieux d'exercice, mais aussi entre les enseignants du premier et du second degré. Le premier degré est par exemple marqué par une double polyvalence. Il s'agit en effet d'enseigner toutes les matières qui composent les programmes, en termes de domaines d'activité en maternelle et de champs disciplinaires en élémentaire, parfois sur plusieurs niveaux en même temps. Mais il faut aussi assumer de multiples fonctions comme par exemple la surveillance des élèves et la gestion de l'école.

Dans le second degré, la discipline scolaire enseignée, même lorsqu'elle s'appuie sur plusieurs disciplines universitaires, est une dimension forte de l'identité professionnelle, dans la continuité des études effectuées. Parallèlement à la mission d'enseignement, d'autres fonctions ont pris plus de place comme l'aide à l'orientation des élèves ces dernières années. La nécessité du travail en équipe au sein de l'établissement s'est aussi accrue.

L'identité professionnelle des enseignants s'inscrit par ailleurs dans un processus dynamique façonné par les pratiques et par les échanges entre pairs, et du point de vue social, par les regards croisés d'acteurs qui n'ont pas forcément les mêmes attentes : élèves, parents,



© BENOIT VIALA

Dans le premier degré, il s'agit d'enseigner à la fois les programmes, parfois sur plusieurs niveaux en même temps, Mais aussi d'assumer de multiples fonctions.

collègues, hiérarchie pédagogique et/ou administrative...

Une identité déstabilisée

Comme pour de très nombreux salariés, certaines évolutions et certaines pratiques gestionnaires et organisationnelles ont mis à mal l'identité professionnelle des ensei-

Comment reprendre la main

Reprendre la main sur son métier nécessite du temps et de la méthode. Du temps à la fois en formation continue mais aussi au jour le jour pour échanger entre pairs et avoir la possibilité d'une régulation informelle. C'est bien souvent lorsque cette régulation ne peut plus se faire en raison de l'intensification du travail que les incompréhensions, les tensions et les conflits se développent. Il faut aussi des méthodes et des dispositifs bien spécifiques et cadrés pour que les professionnels puissent échanger et reprendre la main sur leur métier, sans que cela tourne à un échange stérile de pratiques piloté par un expert surplombant qui décidera quelle est la bonne pratique. Des syndicats de la FSU se sont depuis longtemps lancés dans ce travail sur le travail, pour que les enseignants puissent développer leur pouvoir d'agir collectivement, pas forcément pour faciliter l'application des réformes mais pour trouver des ressources pour un travail « soigné » et asseoir les revendications sur un savoir professionnel partagé.

gnants. L'image renvoyée par la société s'est dégradée. Parallèlement, alors que les prescriptions et les injonctions au travail en équipe se sont multipliées, les relations interpersonnelles sur le métier se raréfient. Les professionnels finissent par être plus isolés et démunis. Cet isolement est particulièrement destructeur et dangereux, car travailler consiste toujours à faire autrement et parfois plus que ce qui est prescrit. Cette manière de faire, qui n'est pas écrite, constitue une dimension essentielle du métier. Lorsqu'elle n'existe plus, en raison de la disparition des espaces de dialogue interpersonnels entre pairs, l'individu se retrouve seul face à une prescription à laquelle il ne peut répondre. ♦

Enseigner en France en collège : des pratiques assez traditionnelles ?

Selon l'enquête internationale Talis 2013 (*Teaching and Learning International Survey*), les enseignants français exercent leur métier selon des schémas qui laissent encore peu de place aux collectifs de travail.

L'étude en question a pour but de récolter des informations sur l'environnement pédagogique et les conditions de travail des enseignants dans les établissements scolaires qui correspondent aux collèges en France. Au total, en 2013, 34 pays, dont 24 membres de l'OCDE et 19 de l'Union européenne, ont fait partie du panel soumis à examen.

En France, l'enquête a été pilotée par la DEPP. Plus de 3 000 professeurs exerçant dans 204 collèges affichant des profils divers (publics et privés, ruraux et urbains, classés en éducation prioritaire ou non) ont répondu aux questionnaires proposés en ligne.

L'un des premiers enseignements est que le cadre de travail des enseignants est avant tout individuel. À l'exception des professeurs d'EPS pour lesquels la collaboration est une norme, notamment par la confection de barèmes et d'épreuves communes, les pratiques coopératives sont très peu fréquentes, qu'il s'agisse de l'observation de cours d'autres enseignants ou de la co-intervention

devant des classes : 78 % affirment ne jamais observer le travail de leurs collègues, contre une moyenne de 45 % sur les 34 pays étudiés (le Royaume Uni se distingue comme le pays où cet usage est le plus répandu).

L'enseignant français centre l'exercice de son métier sur le travail en classe (enseignement, préparation des cours, correction des copies), à l'instar de ses collègues espagnols, italiens et finlandais. À l'inverse, en Suède ou au Royaume-Uni, l'institution prévoit plus de place dans l'emploi du temps pour les relations des enseignants avec la communauté éducative (parents, collègues, activités extrascolaires...).

Si en France les pratiques de travail collectif sont encore relativement peu diffusées, l'implication personnelle dans l'évaluation des élèves est plus poussée qu'ailleurs : les professeurs produisent eux-mêmes leurs tests (86 % contre 68 % en moyenne) et associent très souvent des commentaires écrits aux notes (74 % contre 55 %). Cette pratique relève d'une conception plus individuelle du travail enseignant. Néanmoins, être concepteur de son métier ne renvoie pas forcément à une pratique individuelle mais peut aller de pair avec le collectif de travail. ♦

Les pratiques coopératives sont très peu fréquentes, qu'il s'agisse de l'observation de cours d'autres enseignants ou de la co-intervention devant des classes.



Une formation professionnelle à renforcer



Concernant la formation initiale, les enseignants français du second degré considèrent, à 60 %, avoir bénéficié d'une préparation satisfaisante sur le plan pédagogique.

Axe important de l'enquête Talis 2013, la question de la formation des enseignants comprend un large champ d'activités : stages ou ateliers, conférences, visites d'études, activités en réseau, recherches individuelles ou en groupe, activités d'encadrement ou de tutorat.

L'étude, qui aborde la formation y compris au-delà du cadre de l'institution, se fonde sur des données déclaratives. Elle inclut une dimension subjective qui apparaît dans l'expression des besoins de formation pour la suite de la carrière ou celle du niveau de satisfaction eu égard à la formation déjà reçue. Concernant la formation initiale en particulier, si les enseignants français du second degré interrogés considèrent qu'ils maîtrisent leur discipline en débutant leur métier (93 %), ils sont bien moins nombreux à estimer avoir bénéficié d'une préparation satisfaisante sur le plan pédagogique que dans les autres pays, aussi bien pour les contenus à enseigner (60 % contre 89 %) que pour les pratiques de classe (58 % contre 89 % en moyenne).

Les professeurs les plus jeunes, ceux d'histoire géographie et les non titulaires sont ceux qui insistent le

plus sur cette dimension. Paradoxalement, avec leurs collègues finlandais et italiens, les enseignants français sont 74 % à déclarer avoir participé aux dispositifs proposés de formation continue au cours des douze mois précédant l'enquête (88 % en moyenne, et jusqu'à 98 % à Singapour).

Le taux de participation remonte cependant à 81 % dans les collèges publics d'éducation prioritaire. Au-delà des stages ou des ateliers, on note que le tutorat en France est une modalité de formation réservée aux entrants dans le métier avec seulement 6 % de tuteurs, alors qu'il est beaucoup plus répandu au Royaume-Uni (31 % de *mentors*). De plus, la durée moyenne des modules de formation est deux fois plus courte dans notre pays qu'ailleurs (4 jours contre 8 jours en moyenne).

Les contenus abordés en formation sont majoritairement liés aux compétences disciplinaires. Néanmoins, les besoins mis en avant de façon prioritaire concernent la prise en charge d'élèves à besoins spécifiques (27 %), l'acquisition de compétences en numérique (25 %) et le conseil et l'orientation des élèves (20 % contre seulement 12 % en moyenne). Enfin, le manque de temps et l'absence de mesures incitatives sont pointés comme des freins à une formation continue dont l'impact est malgré tout jugé comme très positif sur les pratiques professionnelles par plus de 70 % des enseignants. ♦

Formation continue : l'expérience du Québec

En 2010, le Québec lance un nouveau programme de soutien à la formation continue du personnel scolaire. Des conventions collectives sont actées entre le ministère, les commissions scolaires (équivalents des Directions des services départementaux de l'éducation nationale) et les syndicats d'enseignants. Un comité paritaire de gestion du perfectionnement à l'échelle de la commission scolaire et de l'établissement est établi, de même que le droit à 20 journées pédagogiques par an et par enseignant. A la tête du Conseil Supérieur de l'Éducation (CSE) jusqu'en 2015, Claude

Lessard préconise de croiser une logique qui vise l'actualisation d'une tâche idéale d'enseignement (contenus et méthodes) que l'État souhaite voir accomplie de manière experte par des enseignants professionnalisés, une logique individuelle, sans forcément de lien direct avec les priorités de la politique éducative nationale, centrée sur la demande locale dont l'expression est encouragée, et une logique axée sur l'équipe-école comme une organisation apprenante. Stabilité des équipes-écoles, co-construction du plan de formation entre direction d'établissement et enseignants, mise sur pied de réseaux d'enseignants sont affirmées comme des priorités.



Françoise Lantheaume : « L'institution n'est pas source de reconnaissance »

Françoise Lantheaume est sociologue et directrice du laboratoire Éducation, Cultures, Politiques à l'université Lyon 2. Elle a conduit une recherche durant trois ans sur les enseignants en fin de carrière et les conditions pour durer dans le métier.

Alors que les attentes de la société envers l'école et ses enseignants sont fortes, le malaise de ces derniers semble grandissant.

Comment l'expliquez-vous ?

Beaucoup de raisons expliquent le malaise bien réel chez les enseignants, avec un effet d'accumulation qui amplifie le phénomène et touche autant les enseignants du premier et du second degré.

Si les attentes de la société sont fortes, elles sont aussi contradictoires, partagées entre la recherche de performance, de résultat et l'épanouissement et le bien-être de l'enfant. La société n'est donc pas forcément d'accord sur les finalités de l'éducation et les enseignants ne peuvent plus se référer à un principe unique pour justifier leur action.

Ces attentes contradictoires se traduisent aussi dans des politiques publiques marquées par une accélération des réformes. Mais d'autres aspects pèsent aussi, comme l'élargissement et la diversification des tâches demandées aux enseignants qui intensifient leur travail.

C'est une difficulté qui s'ajoute à celle d'un groupe professionnel moins homogène, avec des parcours de formation diversifiés et des conceptions de l'enseignement très différentes.

D'autant que les élèves eux-mêmes ont changé. L'école n'est plus par exemple pour eux la seule source de reconnaissance et le travail d'intéressement des élèves est toujours à recommencer pour les enseignants.

Dans ce contexte, il y a une volonté politique de définir les critères de qualité du travail des enseignants mais les enseignants ne forment pas un groupe professionnel suffisamment constitué pour entrer en débat avec ces critères de qualité.

Le travail en équipe est inscrit dans le référentiel de connaissances et de compétences du métier d'enseignant. Quel rôle peut jouer le collectif de travail ?

Il est important de distinguer le travail en équipe prescrit du collectif de travail. Si le premier a une utilité pour coordonner l'action, le collectif va plus loin en développant des interactions entre les enseignants autour de débats professionnels, pédagogiques. La centration sur le travail permet d'avoir des « disputes » professionnelles qui conduisent à définir des règles de travail partagées et à se fixer des limites, tant collectives qu'individuelles. Ce collectif permet de résister à la pression qui accroît notamment la porosité entre la sphère professionnelle et personnelle. Le collectif est ainsi une ressource pour agir mais aussi pour peser dans le débat avec la hiérarchie et plus largement avec la société sur les critères de qualité du travail. Mais il ne peut exister que si l'organisation du travail y est propice et si l'institution crée des temps, des interstices pour ces espaces de travail plutôt que d'augmenter les prescriptions.

Comment les enseignants peuvent-ils alors durer dans le métier ?

L'enquête que nous avons menée auprès d'enseignants en fin de carrière nous a permis d'identifier cinq facteurs qui caractérisent des enseignants satisfaits dans leur métier. Tout d'abord, les enseignants qui durent ont à la fois une autonomie dans leur travail et une pensée critique leur permettant de préserver des marges de manœuvre en adaptant les exigences de l'institution à la situation réelle et en ayant une réflexion professionnelle sur ces exigences. Ils sont également capables d'agir avec et contre la routine



© MIRA/MIA

« Un groupe professionnel moins homogène, avec des parcours de formation diversifiés et des conceptions de l'enseignement très différentes »



qui peut à la fois être une ressource mais aussi rigidifier le travail, ce qui nécessite une capacité à la remettre en cause. Ces enseignants ont aussi développé des sources de reconnaissance de leur travail, le plus souvent extérieures au milieu professionnel, dans une association, un syndicat, une troupe de théâtre par exemple. L'institution n'est pas identifiée comme source de reconnaissance, ce qui interroge sur son rôle et sur la faiblesse de la reconnaissance entre pairs. Ces professionnels ont aussi développé des stratégies de préservation de soi par un engagement sélectif qui consiste, à un moment, à investir davantage tel projet ou à diversifier son activité en dehors du travail, alternant ainsi des périodes de fort investissement et d'autres plus en retrait. Enfin, ces enseignants épanouis sont autant à la recherche de l'épreuve que du confort pour faire du « bon travail ». Ils se posent à eux-mêmes des épreuves en choisissant par exemple dans le cadre d'une nouvelle réforme ce à quoi ils vont se confronter. Les enseignants qui se portent le mieux dans leur travail ne sont pas ceux qui n'ont pas rencontré de difficultés, mais ceux qui arrivent à en faire un récit pour donner du sens à leur expérience professionnelle. ♦

Conseil européen de la recherche

10 ans de financements européens

Le Conseil européen de la recherche ou *European Research Council* (ERC) créé en 2007 et présidé depuis 2013 par le mathématicien Jean-Pierre Bourguignon a fêté ses dix ans en mars dernier.

Cet organisme est une agence de financement rattachée à l'Union Européenne (UE) dont le but est de soutenir « l'excellence scientifique » en sélectionnant des chercheurs issus des États membres de l'UE sur la base de projets mobilisant des laboratoires et des équipes de plusieurs pays. Les bourses attribuées aux heureux élus sont extrêmement bien dotées (jusqu'à 2,5 M d'euros) et garantissent une stabilité financière sur plusieurs années.

Une évaluation et un suivi de l'avancement sont assurés sur la durée pour chaque projet. Selon l'ERC lui-même, « les projets pour lesquels un financement [...] est sollicité doivent viser haut, aussi bien en ce qui concerne l'ambition des résultats scientifiques escomptés que la créativité et l'originalité des approches proposées ». Pour ce qui est des critères de sélection, « les propositions sont évaluées

par un panel international de pairs triés sur le volet, qui examinent les propositions sous le seul angle de l'excellence scientifique ». Pour des raisons d'éthique, deux comités différents choisissent les candidats en alternance.

Toutes les disciplines concernées

Toutes les disciplines scientifiques sont concernées, y compris les sciences humaines et sociales. En l'espace de dix ans, des profils extrêmement divers de chercheurs ont pu bénéficier de l'attribution de ces crédits pour des projets de recherche exploratoire particulièrement innovants.

C'est par exemple le cas de l'astrophysicienne Nabila Aghanim, qui travaille à l'institut d'astrophysique spatiale de l'Université Paris Saclay. Elle a postulé en 2015 pour trouver un prolongement au financement pluriannuel qui lui était assuré par le Centre national d'études spatiales depuis 2009. Son projet de cartographie du gaz chaud jusque dans les plus grandes structures de l'univers, les superamas de galaxies et les



© TERRACONNA

filaments cosmiques, a été retenu et lui a permis de continuer à exploiter les données du satellite Planck.

Dans un tout autre domaine, celui de l'informatique, Véronique Cortier, devenue directrice de recherches au CNRS peu de temps après sa sélection par l'ERC en 2010, reconnaît que la bourse qu'elle a reçue a été une contribution essentielle à ses travaux sur le vote électronique, en lui permettant de mettre en place un cadre théorique tout en testant son logiciel de vote en situation. Selon elle, « L'ERC vous donne beaucoup d'argent pour faire la recherche que vous voulez. Pendant cinq

ans, il n'est plus nécessaire de courir après les financements. Les contraintes sont très faibles. Le projet peut évoluer en cours de route, c'est très flexible. Je ne vois pas d'équivalent à la liberté qu'offre l'ERC. »

Situation familiale prise en compte

Susana Coelho, qui travaille au laboratoire de biologie intégrative des modèles marins à Roscoff, a quant à elle eu la possibilité de se pencher sur un sujet très ancien – l'évolution des chromosomes sexuels – sous un angle nouveau, en étudiant les organismes ni plantes ni animaux que sont les algues brunes. L'ERC lui a offert dès 2014 les moyens de réaliser des expériences de séquençage de plusieurs génomes nécessitant des techniques sophistiquées et coûteuses. Le fait qu'elle ait trois enfants a également été pris en compte pour repousser la limite d'âge de candidature à une première bourse.

Le projet d'Alia Gana, directrice de recherche à l'Institut de recherche sur le Maghreb contemporain, illustre la place qu'occupent également les

L'inquiétude des chercheurs au Royaume Uni

Clément Mouhot, professeur de mathématiques à Cambridge, et auparavant chercheur au CNRS jusqu'en 2010, a obtenu une première bourse de l'ERC de 2011 à 2016, et vient de signer pour un prolongement. Cette bourse est essentielle pour ses recherches : « Il n'y a pas de financement hors bourse dans mon département à Cambridge qui, via l'ERC, retire du prestige, un meilleur rang dans les classements internationaux, et surtout de l'argent. » C'est dire si le Brexit inquiète les chercheurs des universités britanniques, alors que les projets européens « participent à la circulation des idées à l'échelle européenne ». Clément Mouhot reconnaît la qualité scientifiques des projets, « mais il y a de plus en plus d'argent pour de moins en moins de monde ». Donc beaucoup de chercheurs baisent en mettant leur bourse individuelle au profit de toute l'équipe. « Il n'y a de recherche que collective. L'esprit des bourses promu par l'ERC, c'est la starification, l'évaluation individuelle, moins de liberté intellectuelle » explique le chercheur qui regrette le temps perdu « à rédiger ses propres projets pour avoir des fonds, qu'ils soient acceptés ou pas, à rédiger des rapports d'évaluation sur les autres chercheurs ».



© JPH



L'ERC est une agence de financement rattachée à l'UE pour soutenir « l'excellence scientifique » en sélectionnant des chercheurs sur la base de projets mobilisant des laboratoires et des équipes de plusieurs pays.

sciences sociales dans le dispositif global. Cette sociologue diplômée de Cornell University a décidé d'examiner les mutations du paysage géopolitique maghrébin en identifiant les processus complexes qui contribuent à la diversité des trajectoires suivies par les pays d'Afrique du Nord à la suite des « révoltes arabes ».

Selon Gérard Chaouat, chercheur à l'INSERM et membre du bureau national du SNCS-FSU, qui a dirigé un projet de recherche européen juste avant la création de l'ERC, faire coopérer plusieurs laboratoires, plusieurs compétences dans un programme unifié, plusieurs expériences en même temps, permet d'aller beaucoup plus vite dans les recherches. Cependant, il déplore que les thèmes choisis en priorité – en tout cas dans sa discipline – ne laissent pas assez de place aux « projets fous », ces propositions originales qui ne s'alignent pas di-

rectement sur l'état d'avancement de la science sur un sujet donné. Une situation que Samuel Alizon ne retrouve pas dans sa discipline. Ce mathématicien spécialisé dans l'étude de l'écologie et des maladies infectieuses estime que l'ERC est beaucoup moins « risquophobe » que son homologue français, l'Agence Nationale de la Recherche (ANR). Pour lui, les bourses attribuées par l'ERC, d'un montant beaucoup plus élevé, apportent un confort sans pareil par rapport à celles de l'ANR. Samuel Alizon a cependant refusé la prime de 70 000 euros que le CNRS avait prélevé sur le financement de l'ERC car il préférerait la voir reversée à son laboratoire. Selon lui, « on n'est jamais excellent tout seul, il y a des facteurs d'environnement, d'équipes, de labos ». Il reconnaît qu'avec autant d'argent, il serait plus intéressant de financer cinq projets plutôt qu'un.

Néo management public

Des réserves que l'on retrouve chez Philippe Buttgen, philosophe des religions à Paris 1 – Panthéon Sorbonne, ancien

Alexandre Voillequin

« 73 % des projets ont mené à des percées majeures »



Ingénieur support au Point de Contact National ERC.

Quel bilan le CNRS tire-t-il de l'action de l'ERC ?

Pour le CNRS, l'ERC c'est plus de 400 bourses de 2007 à 2016 inclus, sur un peu plus de 900 en France. Ces résultats placent le CNRS en tête des institutions hôtes. Au-delà des chiffres, c'est essentiel de rappeler qu'au niveau de l'ERC, 73 % des projets ont mené à des percées scientifiques ou des avancées majeures, et que 5 500 articles qui en ont découlé font partie des 1 % des journaux scientifiques les plus cités. C'est donc un très bon bilan, et toutes les manifestations liées aux 10 ans de l'ERC par les délégations régionales du CNRS au mois de mars l'ont montré.

Existe-t-il des projets portés par le CNRS qui n'auraient pas pu voir le jour sans être des projets ERC ? Pour quelles raisons ?

Il y a forcément des projets qui n'auraient pas pu voir le jour sans financement ERC. Lorsqu'on parle d'un projet ERC, les financements peuvent atteindre 1,5 à 2,5 millions d'euros selon le type de bourse, sans compter les extensions accordées dans certains cas. Ces crédits permettent au chercheur de monter son équipe et d'en recruter les membres pour mener à bien son projet sur cinq ans. En somme, l'ERC profite également au laboratoire dans lequel est porté le projet. De plus, tous les témoignages de lauréats CNRS en attestent, l'ERC leur permet de poursuivre leur recherche sans se soucier d'obtenir d'autres financements.

Le taux d'acceptation des projets est de 12 %. Sur quels critères peut-on juger de l'excellence d'un projet ?

L'excellence est effectivement le label de l'ERC. Pour ces projets, l'excellence est évaluée à travers son caractère exploratoire : est-ce que le projet dépasse l'état-de-l'art dans son domaine ? La balance « high risk/high gain » est-elle bien gérée ? Mais la particularité de l'ERC est également son processus de sélection par des pairs qui assure une évaluation scientifique la plus juste possible pour chaque domaine dans lequel candidate un chercheur. D'ailleurs, le taux de succès pour les projets portés en France est plus proche des 15 % depuis l'apparition de l'ERC.

président de la conférence des présidents du comité national du CNRS de 2012 à 2016, et élu Snesup-SNCS. Il estime que « l'ERC fait partie de la logique de projet, une expression parmi d'autres du néo management public, [issue du processus de Bologne en ce qui concerne la recherche], mais moins grave à l'échelle européenne qu'à l'échelon national. » Il reconnaît que son mode de sélection est moins bureaucratique et plus efficace que celui de l'ANR et que les critères choisis sont irréprochables. Cependant, il constate que depuis 2013, le ministère français se défait en-

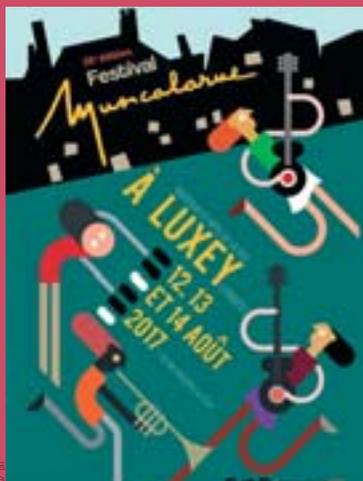
tièrement de ses missions sur l'ERC et compense les réductions budgétaires par ce biais. Il conteste la dimension individualiste, conforme au modèle anglo saxon du *Principal Investigator* qui réunit autour de lui une équipe sous ses ordres, à l'encontre d'une culture de la collaboration entre pairs. Ainsi, si les réalisations scientifiques de l'ERC sont tout à fait estimables, la perspective de résultats d'un tel niveau dans le cadre d'un service public européen de la recherche faisant de l'excellence un projet collectif reste d'actualité. ♦

Grégory Behitani

De Luxey à Bussang

Luxey s'offre chaque été trois soirées musicales qui laissent des traces pour l'année à venir. Derrière son affiche, que signe cette année José Couzy, le festival Musicalarue 2017 rallie toutes les musiques les 12, 13 et 14 août et les arts de la rue. 150 spectacles sont annoncés, programmés dans 14 lieux de la ville. La chanson française est bien représentée, de Véronique Samson à Miossec, de Michel Fugain à Yves Duteil. Le rock enflammera les nuits avec Trust, Ludwig von 88 et les bretons Matmatah. Le public entonnera les chansons de la trinitadienne Caypo Rose, plus fraîche que jamais à 76 ans, tandis que l'électro pop français sera représenté par Deluxe.

À Bussang dans les Vosges, le Théâtre du Peuple accueillera une nouvelle fois ses Estivales. Vincent Goethals les a imaginées comme d'heureuses retrouvailles avec les artistes qui ont émaillé ses sept années de direction. Reviennent donc du 14 juillet au 26 août, les acteurs belges venus en 2013, l'équipe de *'Opéra de quat' sous* applaudie en 2015, celle de l'auteur québécois Steve Gagnon qui revisite *Britannicus*. Angèle Baux Godard, artiste associée à la saison 2016, y aura deux cartes blanches. La Cie Mme Oldès et Solo Gomez seront aussi de la partie. Les estivales donneront l'occasion de découvrir ou de réentendre les textes de six auteurs qui ont écrit pour le Théâtre du Peuple : Laurent Gaudé, Stanislas Cotton, Carole Fréchette, Sedef Ecer, Steve Gagnon, Marie-Claire Utz.



Poésie en Méditerranée



Pour sa vingtième édition, le festival sétois Voix vives de Méditerranée installera son village et, en résidence, une centaine de poètes venus de quarante pays du 21 au 29 juillet pour des lectures et des spectacles musicaux. Ce festival unique de poésie, réussit à réunir des écrivains de tous les pays méditerranéens et offre des festivals en juin à Gênes, du 23 au 27 août à Zalythos en Grèce, du 1^{er} au 3 septembre, à Tolède, avant d'achever l'année à Ramallah (dates d'accueil non arrêtées).

Paris, l'été

Pour les pères Parisiens coincés l'été dans la chaleur citadine, il existe heureusement de nombreux festivals de qualité. Par exemple Paris l'été, du 12 juillet au 5 août, qui combine les différentes disciplines d'arts vivants dans onze lieux intramuros comme le lycée Jacques Decour, les théâtres Montfort ou la Villette, le musée Picasso et la Maison de la radio, mais aussi à Bagneux, à Chamarande, à Epinay, au château de Vincennes...

Ou le festival Rhizomes, du 1^{er} au 16 juillet, des concerts gratuits de musiques du monde dans les parcs et jardins du 18^e et de la Seine-Saint-Denis et trois week-ends de croisières (payants) sur le canal de l'Ourq.



Arles en musique et en photos

Six jours et sept nuits pour le festival Les Suds d'Arles qui accueille du 10 au 16 juillet Matthieu Chedid avec le maître Toumani Diabaté, son fils Sidiki et la divine Fatoumata Diawara. La musique y vit de toutes ses formes, du violiste Jordi Savall aux Derviches Tourneurs de Damas en passant par les artistes en résistance : BCUC de Soweto, Bombino et son blues touareg, l'Afrique révoltée de King Ayisoba, le militantisme légendaire de The



Ex... La ville de la nouvelle fondation Luma accueille également, du 3 juillet au 4 septembre, la plus emblématique des manifestations photographiques, les Rencontres, pour des voyages dans les soubresauts du monde.

Lieux mouvants en Bretagne



Depuis quatre étés que la Bretagne s'anime de la venue de personnalités de tous horizons, tant géographiques que culturels. D'Afrique et d'Europe, les jardiniers, plasticiens, écrivains, scientifiques, musiciens et danseurs se retrouvent dans la belle nature de quatre localités. Érik

Orsenna, Cédric Villani, le chanteur Albin de la Simone, le paysagiste Gilles Clément reviennent aux côtés de Jean-Louis Étienne pour une exposition sur ses aventures polaires. L'éloge des jardins réunira poètes et spécialistes, Francis Hallé et Henri-Pierre Aberlenc conteront la canopée, l'ensemble Matheus rajeunira Monteverdi. Rencontres, expositions, installations in situ et concerts alterneront jusqu'au 27 août.

www.lieux-mouvants.com

Août à Edimbourg ?

Rien prévu au mois d'août ? Si vous adorez les arts vivants, il vous faut au moins une fois dans votre vie aller à Edimbourg qui, du 4 au 28 août, organise un des meilleurs festivals européens. Art lyrique, danse, musique, théâtre, tout est prévu. Le programme commence en général le matin et finit la nuit pendant 26 jours avec en moyenne douze spectacles quotidiens. Une merveille dans la magnifique capitale de l'Écosse. Mieux vaut quand même avoir quelques rudiments de la langue anglaise. www.eif.co.uk/french

Un été au Havre



Le Havre fête ses 500 ans en invitant les artistes à révéler, par leurs créations, la ville et son port. Sur sa plage, les cabanes sont devenues les cimaises des fantaisies mathématiques et colorées du graphiste Karel Martens ; sur le port, Vincent Ganivet a construit Catène, deux arches monumentales de containers qui lient mer et ville. Plus loin, deux flux tendus composés de puissants jets d'eau traversent le Bassin du Commerce pour former *L'Impact*, du plasticien Stéphane Thidet. Le MuMa (musée d'Art moderne André Malraux) accueille le havrais Gilles qui, avec Pierre, forme un duo artistique fécond. Plus de 80 œuvres de la fin des années 1970 à aujourd'hui y sont rassemblées jusqu'au 20 août. L'application *Un été au Havre* a été spécialement conçue pour accompagner la visite des 4 parcours pensés par Jean Blaise, directeur artistique de la manifestation.

Aix : l'opéra résolument contemporain



Avec cinq nouvelles productions d'opéras, mises en scène par des grands noms du théâtre, la 69^e édition du festival d'art lyrique d'Aix-en-Provence tient son rang international de premier plan. Du 3 au 22 juillet.

Si l'opéra a perdu auprès du public cette image vieillotte et élitiste qui lui collait à la peau, le festival international d'art lyrique d'Aix-en-Provence, sous les directions de Stéphane Lissner et Bernard Focroulle, n'y est pas pour rien. Pour cette avant-dernière édition de Bernard Focroulle qui achève son mandat après l'été 2018 (il sera remplacé par le directeur de l'opéra d'Amsterdam, Pierre Audi), la commande d'une œuvre d'opéra à un compositeur contemporain a été faite à Philippe Boesmans. *Pinocchio* présente une autre caractéristique qui a rendu à l'art lyrique sa contemporanéité et ses accents populaires : la reconnaissance de l'opéra comme une œuvre globale où le jeu des acteurs et la mise en scène, ici confiée à Joël Pommerat qui signe également le livret, comptent autant que l'excellence de l'interprétation lyrique.

Ce sont ainsi des metteurs en scène de théâtre, de réputation internationale, qui ont été invités à œuvrer sur les scènes d'opéra. Simon McBurney revient cette année pour une œuvre d'Igor Stravinski créée en 1951, *The Rake's Progress* (La car-

rière d'un libertin). La dimension dramaturgique de cet opéra, qui narre la fortune rapide et la chute brutale de Tom Rakewell, sorte de Faust moderne, sera renforcée par Daniel Harding qui dirigera, à la tête de l'Orchestre de Paris, Paul Appleby, Julia Bullock, Kyle Ketelsen et Andrew Watts.

Des metteurs en scène de renom

Puis Jean-François Sivadier aura la charge de mettre en scène l'opéra mozartien par excellence, le si théâtral *Don Giovanni*. Avec le Cercle de l'Harmonie qu'il a fondé en 2005, le chef d'orchestre Jérémie Rho-

ner dirigera une équipe de jeunes chanteurs. Enfin le jeune et très polémique metteur en scène russe Dimitri Tcherniakov revient pour une nouvelle création de *Carmen* avec Stéphanie d'Oustrac dans le rôle-titre. L'Orchestre de Paris sera dans la fosse, sous la direction de Pablo Heras-Casado. Le jeune chef andalou est celui qui, cet été, encadre la session de formation des instrumentistes de l'Orchestre des Jeunes de la Méditerranée qui donnera un concert symphonique en clôture du festival avec, au programme, les *Shéhérazade* de Rimski-Korsakov et de Maurice Ravel.

L'opéra vénitien de xvii^e siècle, et notamment l'œuvre de Francesco Cavalli, a sa place au festival. *Erismena* sera créée par l'Orchestre Cappella Mediterranea sous la direction de Leonardo Garcia Alarcon, dans une mise en scène de Jean Bellorini.

Enfin, une version concert de l'opéra de Tchaïkovski *Eugène Onéguine* sera proposée par l'Orchestre et avec les chœurs et les solistes (Maria Gavrilova, Anna Nechaeva, Igor Golovatenko) du Bolchoï de Moscou sous la direction musicale de Tugan Sokhiev. Représentation unique donnée au Grand théâtre de Provence le 19 juillet, cette soirée du Bolchoï est la suite d'un partenariat qui a vu deux productions du festival sur la scène moscovite en avril dernier.

N'oublions pas les nombreux concerts symphoniques de grande qualité qui font également la réputation internationale du festival d'Aix. ♦

Jacques Muchielli

Le Théâtre de l'Archevêché, scène historique du festival d'art lyrique d'Aix-en-Provence.

Radio-France fait la Révolution

Le centenaire de la révolution russe ne fait pas recette. Sauf au Festival Radio-France, qui se déroulera en Occitanie du 10 au 28 juillet, avec la révolution pour thème central. Deux journées particulières : le 23 abordera la révolution française et les différentes révolutions musicales de Scarlatti à Boulez. Le 25 juillet avec deux temps forts : Chostakovitch et son ballet *Le boulon*, satire de la bureaucratie interdite dès le lendemain de sa première en 1931. Puis la *Cantate Octobre* que Prokofiev écrit en 1937 pour le 20^e anniversaire de la Révolution. Chostakovitch également le 17 juillet avec la symphonie n° 12 *L'année 1917*. Les Chœurs de l'Armée rouge, la soprano Sonya Yoncheva pour l'opéra *Siberia* sont aussi invités ainsi que des interprètes et compositeurs contemporains : Fazil Say, les cubains Roberto Fonseca et Compay Segundo Band. Deux soirées flamenco et l'habituelle semaine de jazz sont encore au programme. <http://lefestival.eu>

Avignon, 71^e édition d'arts vivants toujours plus ancrés dans l'actuel

Un focus sur l'Afrique subsaharienne, un autre sur le nouveau féminisme, des pièces du répertoire et des créations de textes contemporains, la 71^e édition du festival d'Avignon qui se tient du 6 au 26 juillet, s'ancre dans les problématiques d'actualité par toutes les formes, théâtre, danse, musique et « indisciplinaires ». Sur scène, impossible d'oublier le monde dans lequel nous vivons, les crises économiques et sociales de l'Europe, les pays meurtris par la guerre, étouffés sous l'autoritarisme de nouveaux dirigeants nationalistes, ou encore opprimés par des cultures qui rejettent l'égalité des femmes, la liberté de choix sexuels, ou tout simplement l'autre parce qu'il est étranger.

Olivier Py, le directeur du festival d'Avignon, a conçu une programmation qui s'en fait l'écho. La 71^e édition du festival est allée chercher partout dans le monde les réflexions et les rêves qui nous donnent assez d'imagination pour penser l'avenir. La confrontation des cultures apporte souvent une autre vision des choses. C'est ce

qu'on attend du spectacle qui fait l'ouverture du festival dans la Cour d'honneur, *Antigone* de Sophocle, pièce de l'entrée des femmes dans la sphère politique. Le japonais Shatoshi Miyagi, connu depuis son *Mahabharata* en 2014, a travaillé sur des formes traditionnelles d'Asie, marionnettes d'Indonésie, buto japonais, et le concept de « deux acteurs pour un rôle », l'un étant la voix, l'autre le corps.

Ce n'est pas le seul spectacle qui nous interroge sur la présence des femmes. « C'est une sorte de nouveau féminisme que les artistes ont envie de proclamer » avance Olivier Py. Rappelant que les femmes africaines ont à lutter contre le patriarcat, ou contre le néocolonialisme. Et plus généralement qu'être une femme est déjà un combat au quotidien. La rwandaise Dorothee Munyanesa a été frappée par le courage, la joie de vivre des femmes victimes de viols suite au génocide qui a divisé son pays. Elle a aussi voulu rencontrer les enfants nés de ces viols, qui ont parfois été abandonnés. C'est ce dont parle *Unwanted*, un



© HIRU MASHI

spectacle « indisciplinaire » nourri du théâtre, de la danse, de la musique sans se conformer aux lois du genre.

Focus africain

« Une grande présence des Africains, particulièrement des Africaines » a souhaité Olivier Py. « Les artistes témoignent d'une Afrique qui a réussi à reformuler son héritage et en même temps à se tourner vers le présent et vers l'avenir. Il y a une émergence d'artistes passionnants en Afrique qui pour la plupart inventent un nouveau rapport au politique, un nouveau lien entre le politique et la société ».

La chorégraphe Kettly Noël, haïtienne installée à Bamako (*Tichèlbé*), les ivoiriennes Nadia Beugré et Nina Kippré (*Sans repères*) et les burkinabais Seydou Boro et Salia Sanou (*Figinto - L'œil troué*) sont représentatifs de cette nouvelle esthétique. Le focus se fait aussi autour de nom-

breux musiciens africains, comme Manu Dibango, Dominic James et le rappeur MHD qui accompagneront la chanteuse béninoise Angélique Kidjo et le comédien ivoirien Isaach De Bankolé, pour un spectacle conçu autour du poème *Femme noire* de Léopold Sédar Senghor donné à la Cour d'honneur en clôture du festival.

L'Europe en scène

L'Europe est également une préoccupation. L'Europe politique pour le Birgit Ensemble de Julie Bertin et Jade Herbulot, qui l'ont mis au cœur de leur création (voir notre entretien page 30). Celle des Parisiens d'Olivier Py qui a « voulu rendre compte d'une sorte d'effondrement du politique (...) celui de prostituées qui veulent faire la révolution, celui de politiques qui veulent arriver au pouvoir, celui d'artistes qui ne parlent que d'eux, et de religieux qui ne parlent que de



© JIM VERHEYDEN

Avec « Huis », l'œuvre d'Ibsen sera revisitée pièce par pièce par Simon Stone.



Le Festival d'Avignon invite Shatoshi Miyagi à ouvrir sa 71^e édition dans la Cour d'honneur du Palais des Papes. Le metteur en scène a fait le choix d'un texte fondamental du théâtre mondial, « Antigone » de Sophocle, qui sera donné dans sa langue natale, le japonais.

Dieu ». Ou encore, à midi au Jardin Ceccano, celle du « feuilleton » écrit par Christiane Taubira.

L'Europe culturelle pour le jeune metteur en scène australien Simon Stone, artiste associé à l'Odéon-théâtre qui revisite pièce par pièce l'œuvre du dramaturge norvégien Ibsen dans la maison de l'auteur (*Ibsen Huis*). Ou pour Frank Castorf qui reprend *Le roman de monsieur de Molière*, avec Jeanne Balibar, son dernier spectacle à la Volksbühne de Berlin qu'il dirigeait avant son éviction. Le chef-d'œuvre de Mikhaïl Boulgakov a été inspiré par les rapports de son auteur avec Staline, de Molière avec Louis XIV, de Fassbinder avec le pouvoir, et de Castorf lui-même avec l'autorité politique.

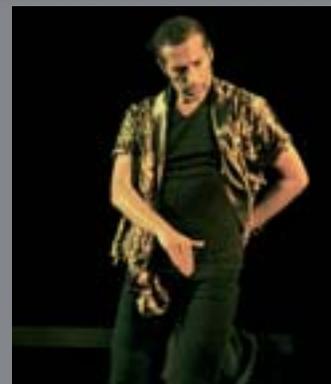
Une Europe où les formes théâtrales sont toujours interrogées comme dans *Bestie di scena* (bêtes de scène) de la sicilienne Emma Dante où les acteurs sont privés de texte, de décors et de costumes en écho au dénuement dans lequel nous nous trouvons face aux changements et à la violence.

Molière, Littell et Jelinek

Europe toujours avec des pièces de Molière *La Critique de l'École des femmes* et *L'Impromptu de Versailles*, qu'il rédigea en réponse aux attaques de ses contemporains en 1663. Elles sont mises en scène par Clément Hervieu-Léger. Également avec Tiago Rodrigues pour sa pièce *Sofro* (*Souffle*) inspirée de son étonnement quand, arrivant au théâtre national de Lisbonne qu'il dirige, il découvre une souffleuse opérant encore. Plutôt que de la licencier, il l'a invitée sur scène dans une

La danse toujours plus présente

Le deuxième spectacle programmé dans la Cour d'honneur est traditionnellement une chorégraphie. Contemporaine bien entendu, même si le sévillan Israel Galvan est un maître du flamenco. Mais un flamenco revisité où la création le dispute à la tradition. Avec *Fiesta*, il veut retrouver l'intime des fêtes de sa communauté. Pour ce faire, Israel Galvan n'a pas convoqué seulement des artistes de flamenco mais aussi des danseurs et des musiciens atypiques.



Ce sont les gestes du quotidien qui intéressent particulièrement la chorégraphe et performeuse italienne Ambra Senatore. Pour *Scena Madre*, les danseurs sont réunis autour de la résolution d'une énigme, personnifiée par des scènes quasi d'actualité, la vie d'une rue, un naufrage, un repas dans une cantine d'entreprise... Des scènes dont on ne sait jamais où elles finissent, où elles commencent telles des frontières impossibles d'un art que le texte ne peut poser.

À l'image de cette 71^e édition, le théâtre Benoît XII accueille un spectacle en trois moments de chorégraphes venus d'Afrique : Kettly Noël, Nadia Beugré et Nina Kippré, Seydou Boro et Salia Sanou (voir ci-contre).

Au Cloître des Carmes, Radhouane El Meddeb présentera sa dernière création *Face à la mer pour que les larmes deviennent des éclats de rire*. Formé à l'institut supérieur d'art dramatique de Tunis, le chorégraphe se fait connaître en France avec son solo « Pour en finir avec MOI », en 2005. Il signe son passage à la danse après s'être principalement produit comme acteur de théâtre. Artiste associé au 104 à Paris en 2011, il multiplie les créations et vient cette année interroger sa double culture dans une pièce pour huit danseurs, un chanteur et un pianiste. La mer, être face à la mer, c'est ce que font les danseurs face au public, la mer qui sépare les deux cultures du chorégraphe, son attachement au printemps arabe et à l'autre pays, de l'autre côté.

mise en rapport avec l'imaginaire du théâtre.

Le metteur en scène anversois Guy Cassiers s'est emparé du premier roman de Jonathan Littell, *Le sec et l'humide* sur la vie du Waffen-SS belge Léon Degrelle. En collaboration avec l'Ircam, son spectacle utilise le « voice follower », une technique sonore récente qui permet de superposer le timbre de voix de quelqu'un d'autre à la sienne. « *La confusion se fait entre les deux voix et le spectateur ne sait plus qui prononce les mots* » explique Guy Cassiers qui présente éga-

lement *Grensgeval* (*Border Line*), immense fresque sur les réfugiés conçue avec la chorégraphe Maud le Pladec, d'après un texte de la prix Nobel Elfriede Jelinek.

Autre spectacle sur l'immigration, « Saïgon » de Caroline Guiela Nguyen créé à Ho Chi Min-Ville (Vietnam) et à Paris: « *Les personnages sont traversés par des blessures inscrites sur le corps même des comédiens, retraçant des parcours entre 1954, année de l'indépendance du Vietnam, et aujourd'hui* ». ♦

Pauline Rivaud

Le Birgit Ensemble pose l'Europe à Avignon

Julie Bertin et Jade Herbulot ont créé le Birgit Ensemble, qui présente au festival d'Avignon deux pièces sur l'Europe : *Memories of Sarajevo* et *Dans les ruines d'Athènes*.

L'idée de l'Europe rassemble autant qu'elle divise. Pourquoi s'en emparer pour la scène ?

Jade : Au départ, il y avait chez nous le sentiment d'appartenir à l'Europe, sans tout à fait savoir ce que signifiait le mot. En entamant ce cycle, on pensait trouver ce qui justifiait ce sentiment européen. En fait, plus nous avons fait de recherches, plus nous avons été désabusées par la forme institutionnelle de l'Union européenne. C'est là que nous avons fait le travail de distinguer l'Europe comme concept, géographique, culturel, de sa forme institutionnelle. Nous nous sommes rendu compte qu'il y avait une confusion constante.

Julie : Nous sommes certes désabusées, désillusionnées, vis-à-vis de cette Europe institutionnelle, mais nous restons très attachées au fondement philosophique, à l'idée d'une Europe sans frontières. À la question posée : comment faire face aux grands défis mondiaux - notamment de nouveaux grands conflits - la réponse de l'Union européenne n'a été qu'économique et a reconstruit d'autres frontières. Finalement l'Union européenne n'a pas de poids par rapport à la mondialisation. Nous en avons fait notre projet initial.

Vous abordez l'Europe dans le drame et dans l'humour...

Jade : Quand on parle à Sarajevo avec des gens qui ont vécu le siège, ils disent eux-mêmes avoir développé un humour noir, d'une acidité à toute épreuve. Ils font des blagues sur les obus, et même sur la mort. Ça nous bouscule. Pour la pièce *Memories of Sarajevo*, nous avons noté des blagues qu'on n'aurait pas osé imaginer. Et ça donne une résonance chez les comédiens qui ont pu rencontrer les habitants.

D'être allées à la rencontre de ces habitants d'Europe vous a sans doute changé ?

Jade : Oui. Nous avons écrit la structure dramaturgique, mais ça a transformé le ton du spectacle. Effectivement, nous n'aurions pas écrit la même chose si nous n'y étions pas allées. En étant dans le paysage de Sarajevo, entouré de collines, on a compris très concrètement comment des snipers pouvaient tirer sur des gens à moins d'un kilomètre à vol d'oiseau.

Julie : Et puis, on ne joue pas de la même façon quand on sait qu'on porte la parole de tel habitant, qu'on a rencontré, qu'on parle de tel pont qu'on a traversé, de telle colline. C'est aussi se construire un paysage mental plus sensible, et dense. Nous rapportons aux comédiens qui n'ont pas pu nous accompagner notre histoire, nous partageons des entretiens, des photos.

Quel effet a eu le Brexit sur vous ?

Julie : Le matin où la nouvelle est tombée, on avait l'impression d'avoir pris une grosse claque. À ce moment, nous travaillions sur le referendum, pour la première partie de Sarajevo, où il est question, dans un parlement imaginaire, de la sortie de la Bosnie-Herzégovine de la Fédération yougoslave. Avec Izetbegovic qui prône la position de l'indépendance et en face Karadzic qui veut le maintien dans la fédération yougoslave. En plus, nous avons fait une présentation de cette première partie de Sarajevo début juillet 2016 au Vieux Colombier, en plein débat sur le Brexit. C'est troublant comme cette pièce qui traite pourtant du début des années 90 résonne encore aujourd'hui.

Jade : On s'est dit, il est plus que jamais nécessaire de monter ces spectacles maintenant, et de dire ça maintenant. Parfois c'est compliqué,



Julie Bertin (à gauche) et Jade Herbulot (à droite) se sont connues au Conservatoire National d'art dramatique de Paris où elles ont bâti le projet de mettre sur scène l'Europe. Âgées toutes deux de 27 ans, elles ont construit une tétralogie dont la première partie Berliner Mauer, Vestiges a été un succès. Les deux pièces suivantes sont créées cet été au festival d'Avignon.

on fait face à des logiques de production, en pensant les spectacles deux, trois ans à l'avance. On nous dit ce ne sera pas possible l'année prochaine mais dans deux ans, pour des logiques économiques. Ça n'a pas été évident de monter cette production, parce que nous sommes très nombreux, mais, c'est maintenant qu'il faut la jouer.

On s'attend à réécrire le dernier volet d'Athènes, parce que là aussi les choses bougent.

Mais cette tétralogie, vous l'écrivez pour qu'elle ait une résonance dans plusieurs années ?

Julie : Les questions qu'on se sera posées seront peut-être toujours d'actualité dans quinze ans. La question du sentiment européen, redonner du sens et du souffle à tout ça, savoir qui est européen, qui ne l'est pas.

Jade : Nous montrons que c'est un processus, que peut-être nous pouvons avoir la main sur ce processus. C'est certainement à dessein que les choses sont si mal présentées. C'est pour que les gens se disent : c'est trop compliqué, je ne m'en occupe pas. Ça montre bien qu'il n'y a pas l'envie de transmettre, de rendre clair. Il faut que les citoyens s'approprient l'outil et se donnent les moyens d'avoir une pensée critique vis-à-vis de tout ça. ♦

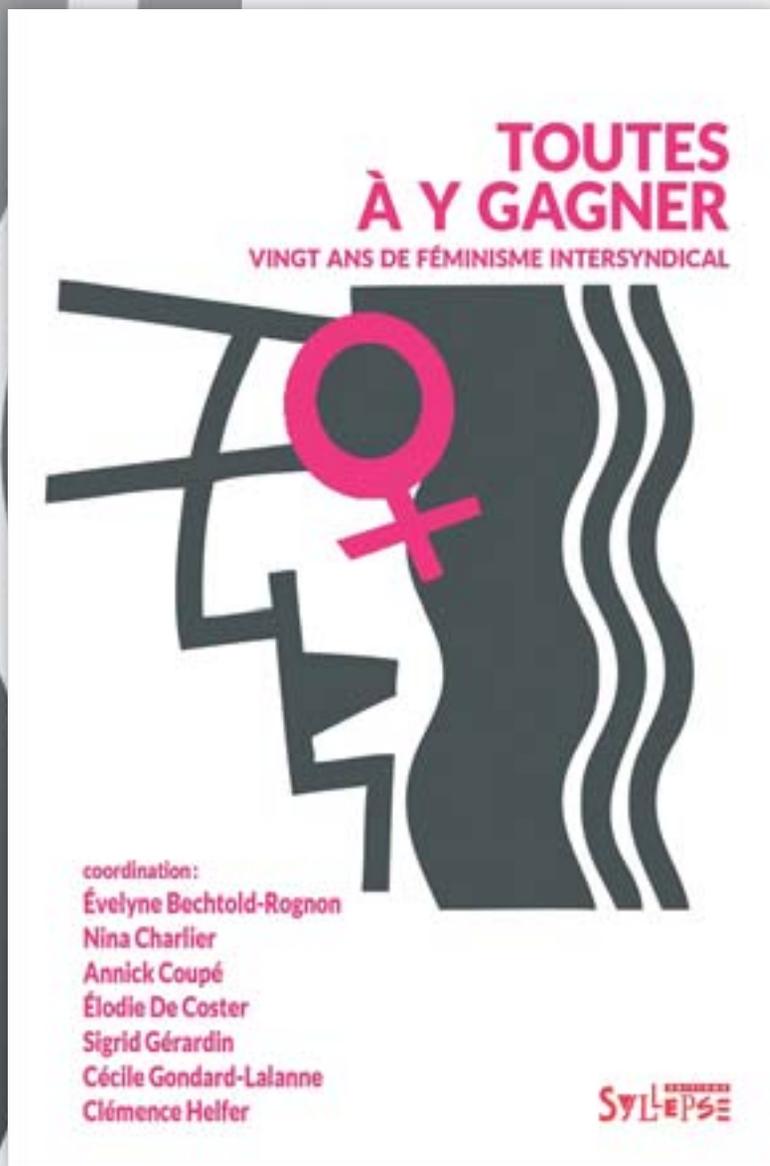
Propos recueillis par Véronique Giraud

Ce livre est à la fois un cadeau, une mémoire et une promesse

Un cadeau d'abord, parce qu'il fête les vingt ans des Journées intersyndicales femmes. À l'initiative de l'intersyndicale Femmes qui regroupe des militantes de la Confédération générale du travail (CGT), de la Fédération syndicale unitaire (FSU, principal syndicat enseignant) et de l'Union syndicale Solidaires, tous les ans depuis 1997 se réunissent au mois de mars entre 300 et 400 personnes, venues du monde entier, issues du monde de la recherche et du militantisme syndical, associatif, politique.

Une mémoire, car ce livre permet de revenir sur vingt ans de combats féministes, de luttes difficiles et de batailles gagnées. Avec ses 65 contributions retenues, l'ouvrage éclaire tous les champs du réel : le travail, le corps, la politique, le langage... 66 contributions qui permettent de mesurer, dans certains cas, le chemin parcouru, les avancées obtenues. Dans d'autres, la comparaison entre les textes de 1998 et celles de 2015 par exemple soulignent une stagnation, voire des régressions.

Le parti pris de l'ouvrage est de partir des inégalités vécues par les femmes sur les lieux de travail, en les reliant aux inégalités existantes dans tous les domaines de la vie sociale et personnelle des femmes. Il s'agit bien de voir comment la domination patriarcale s'exerce sur des vies entières et comment l'engagement syndical peut relier inégalités sociales et inégalités de genre.



Toutes à y gagner est **une promesse enfin** : ne jamais abandonner l'espoir. Les contributrices l'affirment : quels que soient les vents contraires, il est toujours possible d'étonner la catastrophe et de dégager la route vers un monde différent, où femmes et hommes pourront vivre en égaux, plus libres et plus heureux.

À la CASDEN, le collectif est notre moteur !

Banque coopérative créée par des enseignants, la CASDEN repose sur un système alternatif et solidaire : la mise en commun de l'épargne de tous pour financer les projets de chacun.
Comme plus d'un million de Sociétaires, faites confiance à la CASDEN !



L'offre CASDEN est disponible
dans les Délégations Départementales CASDEN
et les agences Banques Populaires.

Rendez-vous également sur casden.fr

Suivez-nous sur [f](#) [t](#) [in](#) [v](#)



CASDEN, la banque coopérative de toute la Fonction publique